Campagne 1914 – 1918 - Historique de la 15e Légion de Gendarmerie
CHARLES-LAVAUZELLE et Cie, Éditeurs militaires – Paris - 1922
Source : http://gallica.bnf.fr. - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

Ancestramil

Titre : **15e LEGION DE GENDARMERIE** **HISTORIQUE** **1914-1918**	Référence : **ANCESTRAMIL** **Autres Corps** **1914-1918**
Auteur :	Origine : **http://gallica.bnf.fr/** **Droits : domaine public** **Transcription intégrale**
Référence : **CHARLES-LAVAUZELLE et Cie, Éditeurs militaires – Paris - 1922**	Transcripteur : **Paul CHAGNOUX** Date : **2015**

Campagne 1914 – 1918 - Historique de la 15e Légion de Gendarmerie
CHARLES-LAVAUZELLE et Cie, Éditeurs militaires – Paris - 1922
Source : http://gallica.bnf.fr. - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015



Source : http://gallica.bnf.fr. - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

Ancestramil

Lettre de félicitations du Maréchal PÉTAIN, N° 43.

Au G. Q. G. **le 26 août 1919**.

Au moment où les hostilités vont prendre fin, le maréchal commandant en chef les Armées françaises de l'Est tient à féliciter la gendarmerie des services qu'elle a rendus.

Au début de la campagne, tout le long de la frontière, elle a déployé beaucoup de courage et d'activité en surveillant les étrangers suspects, en recueillant tous renseignements utiles et en engageant la lutte avec des patrouilles et des détachements.

Pendant la campagne, la Gendarmerie a su remplir avec tact et fermeté l'importante mission de maintenir l'ordre dans la zone arrière du champ de bataille, souvent sous le feu, et de surveiller les populations civiles pour écarter les suspects.

Tous ont bien mérité de la Patrie.

Signé : **PÉTAIN**.

Campagne 1914 – 1918 - Historique de la 15e Légion de Gendarmerie
CHARLES-LAVAUZELLE et Cie, Éditeurs militaires – Paris - 1922
Source : http://gallica.bnf.fr. - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

HISTORIQUE
de la
15e Légion de Gendarmerie

1re PARTIE.
Renseignements généraux sur la Légion.

I. — Composition de la Légion au 2 août 1914.

Officiers	Supérieurs	5
	Subalternes	22
	Total	27

		Arme à cheval	Arme à pied
Troupe	Adjudants	4	1
	Maréchaux des logis chefs	16	4
	Maréchaux des logis	19	41
	Brigadiers	37	85
	Gendarmes	279	482
	Élèves gendarmes	21	7
		376	620
	Total	996	

II. — Officiers, chefs de brigade et gendarmes affectés à la Légion du 2 août 1914 au 24 octobre 1919.

Officiers de complément 15

Troupe	Réservistes et territoriaux	Chefs de brigade et gendarmes	136
	Retraités et rappelés, engagés volontaires pour la durée de la guerre	Chefs de brigade et gendarmes	134
	Gendarmes auxiliaires		402
	Gendarmes temporaires		113
	Total		785

Ancestramil

Source : http://gallica.bnf.fr. - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

III. — Tableau des formations prévôtales prévues dès le temps de paix et constituées au début de la mobilisation.

Désignation des Formations prévôtales	Officiers				Troupe								
					Arme à cheval				Arme à pied				
					Chefs de brigade				Chefs de brigade				
	Chefs d'escadron	Capitaines	Lieutenants	Total	de 3e cl.	de 4e cl.	Gendarmes	Total	de 3e cl.	de 4e cl.	Gendarmes	Total	Total général Troupe
Prévôté du Q. G. du 15e C. A.	1	»	»	1	3	3	33	39	3	1	8	12	51
Prévôté de la 30e D. I.	»	1	»	1	1	1	13	15	1	1	5	7	22
Prévôté de la 75e D. de réserve	»	1	1	2	1	2	17	20	2	1	5	8	28
Prévôté de la 2e D. I. C.	»	»	1	1	1	1	13	15	1	1	5	7	22
Prévôté de la 37e D. I.	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Prévôté de l'armée des Alpes (devenue VIe armée, 2e groupe)	»	»	2	2	»	»	»	»	2	3	37	42	42
Totaux	1	3	4	8	6	7	76	89	9	7	60	76	165

Ancestramil

Source : http://gallica.bnf.fr. - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

IV. — Prévôtés constituées après le 2 août 1914.

Désignation des Formations prévôtales	Officiers			Troupe									
				Arme à cheval					Arme à pied				
				Chefs de brigade					Chefs de brigade				
	Capitaines	Lieutenants	Total	de 2e cl.	de 3e cl.	de 4e cl.	Gendarmes	Total	de 3e cl.	de 4e cl.	Gendarmes	Total	Total général Troupe
Prévôté des parcs et convois de la IIe armée	1	»	1	1	2	4	25	32	»	»	»	»	32
Détachement de police mobile de la IVe armée	1	1	2	1	»	3	15	19	3	6	41	50	69
Détachement de police mobile de la IIe armée	1	»	1	1	»	2	17	20	1	4	27	32	52
Prévôté de la D. E. S. de la Xe armée	»	1	1	»	»	1	10	11	1	1	23	25	36
Totaux	3	2	5	3	2	10	67	82	5	11	91	107	189

V. — Effectif total des militaires de la Légion détachés dans les formations prévôtales, y compris les relèves.

Officiers supérieurs	6
Officiers subalternes	24
Troupe	856
Total	886

Ancestramil

Source : http://gallica.bnf.fr. - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

VI. - Liste des chefs de la 15e légion du 2 août 1914 au 24 octobre 1919.

I. — ACTIVE.

M. **DENEUVE**, colonel, **du 2 août 1914 au 15 mars 1915**. Détaché aux armées comme prévôt de la IIIe armée du 16 mars 1915 au 30 septembre 1916.
Cité à l'ordre de la D. E. S. par le général de division directeur des étapes et services de la IIIe armée, le 21 octobre 1916 :

Prévôt d'armée pendant dix-huit mois, a montré un zèle parfait et a assuré son service à l'entière satisfaction de ses chefs. A fait preuve de sang-froid et de mépris du danger en contribuant au maintien de l'ordre dans des localités soumises au bombardement ennemi.

Reprend le commandement de la 15e légion par décision ministérielle du 17 septembre 1916.
Passé colonel de réserve le 20 mai 1917.

M. **VERGÈS**, lieutenant-colonel, désigné pour commander la légion par décision ministérielle du 16 juillet 1915, quitte le commandement le 22 décembre 1915.

M. **EYEN**, lieutenant-colonel, désigné pour commander la légion par décision ministérielle du 31 octobre 1916 étant aux armées, promu colonel le 24 décembre 1917. Cité à l'ordre du régiment le 10 mai 1918 (ordre n° 128 de la IVe armée) :

Prévôt d'un corps d'armée, puis prévôt d'armée, a fait preuve, pendant trente mois de campagne, d'activité et de dévouement, notamment en Artois (1915) et en Champagne (1916-1917). A donné personnellement un très bel exemple en parcourant la zone avancée de l'année, soumise aux bombardements de l'ennemi, afin de s'assurer de l'exécution des consignes données.

Rentré à la 15e légion (décision ministérielle du 21 mars 1918), prend le commandement de la légion le 1er avril 1918.
Passé à la 17e légion le 7 août 1918, par décision ministérielle du 21 juillet 1918.

M. **BONNET**, colonel, désigné pour commander la légion par décision ministérielle du 21 juillet 1918 (commande effectivement du 7 août 1918), exerce ce commandement jusqu'à la fin des hostilités.
Détaché à la prévôté du 14e C. A. du 6 août 1914 au 5 août 1916.
Cité à l'ordre du 14e C. A., le 26 octobre 1915 :

Remplit dans les conditions les plus satisfaisantes, depuis le commencement de la campagne, les fonctions de prévôt du corps d'armée, Nommé, lors de l'attaque du 25 septembre, commandant d'armes de Perthes-lès-Hurlus, a réussi, grâce à son sang-froid et à son autorité, à maintenir un

Source : http://gallica.bnf.fr. - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

ordre parfait dans cette localité qui, bien que soumise, durant cette période, à un bombardement intense, servait obligatoirement de point de croisement et de centre de ravitaillement à de nombreuses troupes.

Cité à l'ordre de l'armée le 2 juillet 1916 :

Sur le front depuis le début de la campagne et comme prévôt d'un corps d'armée, a rendu, en toutes circonstances, les meilleurs services, notamment pendant la bataille de Champagne, où, sous un bombardement sévère, il a su, par son activité intelligente et son mépris du danger, mettre de l'ordre dans les nombreux convois de prisonniers et de blessés. Vient d'être très grièvement blessé par éclat d'obus dans un service de visite des postes de surveillance.

II. — SERVICE DE REMPLACEMENT.

M. **DECOMBE**, colonel de réserve, désigné pour commander la légion par décision ministérielle du 14 mars 1915, quitte le commandement le 25 juillet 1915.

M. **GIRAUD**, lieutenant-colonel de territoriale, désigné pour commander la légion par décision ministérielle du 7 décembre 1915, quitte le commandement le 28 septembre 1916.

M. **DENEUVE**, colonel de réserve, passé dans le service de remplacement 1e 20 mai 1917..Quitte le commandement de la légion le 12 juillet 1917.

M. **ASTRUC**, lieutenant-colonel de territoriale, désigné pour commander la légion par décision ministérielle du 19 juillet 1917. A été détaché aux armées du 5 octobre 1914 au 17 janvier 1916. Cité à l'ordre de l'armée le 28 octobre 1915 :

Officier supérieur énergique, vigoureux et très actif, plein d'allant et de bonne humeur. Rend des services appréciés dans les fonctions de major de garnison dans une ville soumise à de fréquents bombardements. (Croix de guerre avec palme.)

Quitte le commandement de la légion le 24 mars 1918.

Ancestramil

Campagne 1914 – 1918 - Historique de la 15e Légion de Gendarmerie
CHARLES-LAVAUZELLE et Cie, Éditeurs militaires – Paris - 1922
Source : http://gallica.bnf.fr. - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

IIe PARTIE.

Historique des faits d'après les renseignements fournis par les Prévôtés.

Prévôté du 15e corps d'armée.

La prévôté du 15e corps d'armée est rassemblée à Marseille. Elle est commandée par le chef d'escadron **MAGNIER**, commandant la compagnie des Bouches-du-Rhône, et compte 10 chefs de brigade et 41 gendarmes de la 15e légion.
Le, détachement quitte Marseille le 6 août 1914, à destination de la gare régulatrice d'Is-sur- Tille, d'où il est dirigé sur Vézelise (Meurthe-et-Moselle).
La prévôté prend part aux opérations de Lorraine, où on la trouve à Haraucourt, Einville-le-Jard, Parroy. Elle pénètre ensuite sur le territoire allemand, le 17 août, pousse jusqu'à Dieuze, puis bat en retraite, le 20 et repasse sur le territoire français.
A dater de ce jour, la prévôté fournit un service des plus pénibles de jour et de nuit. Elle est employée à maintenir l'ordre dans les colonnes de troupes qui se replient, à faire dégager les routes, à surveiller le passage des ponts, notamment les 22, 23, 24 et 25 août. Elle assure également l'évacuation des populations, du bétail, fait la police du champ de bataille, réprime le pillage et opère de nombreuses arrestations de suspects.
Pendant les journées des 8, 9, 10 et 11 septembre, la prévôté, qui se trouve dans les environs de Bar-le-Duc, assure la police en arrière des corps engagés, dirige les blessés sur les formations sanitaires, arrête les traînards qu'elle reconduit à leurs corps et recueille une grande quantité d'armes, de munitions et d'effets abandonnés.
Fin septembre, le quartier général du 15e corps d'armée se transporte à Dombasle, en Argonne, où la prévôté fait un assez long séjour. La gendarmerie assure le maintien de l'ordre aux gares de ravitaillement fréquemment bombardées et ta surveillance habituelle dans la zone qui lui est assignée.
Le 30 octobre, un détachement de 30 gendarmes à cheval, sous les ordres du prévôt, est employé à la police du champ de bataille, en arrière des corps engagés. Le prévôt, le maréchal des logis **VIELJEUF**, et le gendarme **BLANC** essuient le feu d'un poste ennemi placé au bois d'Avocourt.
En décembre, nouveaux combats pendant lesquels la gendarmerie exécute le même service. Les cantonnements sont fréquemment arrosés par les aviateurs ennemis.
Au cours de mai 1915, la prévôté quitte Dombasle et se rend dans la Marne.
En septembre, le chef d'escadron **MAGNIER** et les gendarmes qui l'accompagnent essuient le feu de l'artillerie ennemie pendant qu'ils exécutent une reconnaissance en vue des opérations projetées.
Le 10 novembre, le maréchal des logis chef **DIDIER (Félix-Joseph),** est cité à l'ordre du quartier général du corps d'armée :

Sous-officier d'un rare mérite, joint à une compétence indiscutable une activité et un zèle inlassables ; s'est toujours acquitté avec un plein succès des missions les plus difficiles et les plus

Source : http://gallica.bnf.fr. - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

délicates qui lui ont été confiées à la prévôté, dans la zone des hostilités, et a rendu, dans l'accomplissement de ses obligations professionnelles et militaires, des services d'une valeur incontestable.

En janvier 1916, de nombreuses perquisitions amènent la découverte d'une grande quantité de vivres et de matériel appartenant à l'État.
En mai, la prévôté se rend dans la Meuse.
Le 4 juin, à Dombasle-en-Argonne, au cours d'un violent bombardement, un important dépôt de munitions est atteint par le feu. De nombreuses explosions se produisent, projetant sur le village et ses environs des gerbes d'obus de tous calibres. Dombasle se trouve sur une route utilisée par les mouvements de troupes et les ravitaillements. La circulation y est des plus actives et la situation créée par les explosions continuelles est très grave.
Le brigadier **BIAU** assure avec quelques gendarmes la police de ce point important. Dès la première explosion, sans se soucier des projectiles qui tombent de tous côtés, les gendarmes se portent rapidement vers le dépôt de munitions pour organiser les secours et essayer de rétablir l'ordre dans les convois déjà engagés dans Dombasle. Le brigadier **BIAU**, dont il convient de louer l'initiative intelligente en cette circonstance, prend sur lui de détourner les colonnes et les convois de ravitaillement, qui utilisent la route de Dombasle, et les dirige sur leurs points de destination par d'autres chemins.
Sans répit, et avec un absolu mépris du danger, le brigadier **BIAU** se transporte partout où il croit sa présence et son autorité nécessaires au rétablissement de l'ordre.
A la suite de ce fait, le brigadier BIAU (Guillaume-Théodore) est cité le 13 juin 1916 à l'ordre du 15e corps d'armée :

Dans un village bombardé par l'ennemi et près duquel un dépôt de munitions explosait, projetant des gerbes d'obus dans cette localité où des convois circulaient, a fait preuve d'initiative intelligente, de sang-froid, de courage et de mépris du danger en se portant partout où sa présence était nécessaire, en faisant évacuer le village et en dirigeant ensuite les convois par des chemins détournés vers les lignes qu'ils devaient ravitailler.

Le 7 septembre, la prévôté cantonne à Lavoye (Meuse), en novembre, à Laheycourt, en décembre, à Dieue.
Le 1er janvier 1917, le chef d'escadron **MAGNIER** est inscrit au tableau spécial pour officier de la Légion d'honneur.
De la fin janvier au commencement du mois d'octobre, la prévôté est avec le 15e corps d'armée dans le secteur de Verdun. Enfin, en octobre, elle est dirigée sur Bayon, puis va cantonner à Essey-lès-Nancy, où elle reste jusqu'au mois de juin 1918.
A cette date, elle s'embarque à destination de Creil, d'où elle est dirigée sur Arsy (Oise). Elle établit, dès son arrivée, une ligne de surveillance sur la voie ferrée Clermont - Compiègne, en vue .de la police du champ de bataille et assure, en outre, la circulation dans la zone du corps d'armée.
Le 16 juin, à la gare de Rémy (Oise), le chef de brigade **BOUIS** assure la police du ravitaillement, lorsque deux obus tombent à proximité des quais, blessant un soldat et tuant un cheval. Les conducteurs abandonnent leurs attelages et s'enfuient. Le chef **BOUIS**, qui est à cheval, se porte immédiatement au-devant d'eux et parvient à les ramener à la tête de leurs chevaux. Puis il fait évacuer les quais et rassemble les attelages dans un endroit moins dangereux. Pendant cette opération, un cheval de gendarme est encore atteint d'un éclat d'obus.

Source : http://gallica.bnf.fr. - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

Le chef BOUIS (Léon-Paul-Émile), qui est aux armées depuis le 16 octobre 1915, est cité, le 29 juin 1918, à l'ordre du quartier général du corps d'armée :

Excellent chef de brigade, depuis longtemps aux années, a fait preuve en toute occasion, de tact, d'énergie et de dévouement; à maintes reprises, a donné l'exemple du courage et de l'abnégation et assuré avec sang-froid le maintien de l'ordre et la police en des points bombardés, en Argonne, à Verdun et tout récemment, le 10 juin, à une gare de ravitaillement.

Pendant les journées de juillet, la prévôté assure la police du champ de bataille en arrière des lignes et renforce les prévôtés des divisions. Vers la fin septembre, le quartier général du 15e corps se transporte à Ribécourt, puis à Lesdins (Aisne).

Le 13 octobre, en proposant pour des citations les militaires de sa formation qui se sont distingués, le chef d'escadron commandant la gendarmerie du corps d'armée écrit :

Pendant la retraite de 1914 en Lorraine, à la gare de Clermont-en-Argonne et à Dombasle en 1916, à Vacherauville et Bras en 1917, sous de violents bombardements, le personnel s'est efforcé d'assurer la police des champs de bataille, la circulation sur les routes, le maintien de l'ordre dans les camps, cantonnements et gares de ravitaillement.
Le 11 juin dernier, à peine débarquée de Lorraine, toute la prévôté s'est énergiquement employée, nuit et jour, sur la ligne Estrées – Saint-Denis - Compiègne au rétablissement de l'ordre parmi les troupes qui refluaient du Matz sur l'Aronde et la vallée de l'Oise. Les postes à Margny et Venette étaient fréquemment et violemment bombardés.
Les résultats pour la prévôté du corps d'armée ont été en quelques jours seulement l'arrestation de 48 déserteurs ou absents illégalement.
Pendant ce même temps, 300 égarés furent encadrés et dirigés sur leurs corps. Une foule de permissionnaires furent également renseignés sur les emplacements de leurs formations.

.

Ce rapport résume en quelques lignes les services rendus par la prévôté du 15e corps pendant la campagne, services modestes, mais tout de même bien utiles pour arriver au résultat.

Ont été cités, à l'ordre du corps d'armée :

Le chef d'escadron MAGNIER (Charles), 15e légion, le 12 septembre 1917 :

Exerce depuis le début de la campagne, avec un zèle et un dévouement absolus, les fonctions de prévôt du corps d'armée. Chargé, lors d'une opération offensive, de diriger les services de la circulation et des convois de ravitaillement jusque dans le voisinage des premières lignes, a fait preuve de beaucoup d'énergie et de courage en se portant, jour et nuit, de sa personne, sur les points les plus dangereux, malgré de violents bombardements.

Ancestramil

Source : http://gallica.bnf.fr. - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

A l'ordre du quartier général du 15e corps d'armée :

BOISSARD (Jean-Claude), chef de 3e classe à pied, le 7 octobre 1918 :

Sous-officier modèle, sur le front depuis plus de trois ans, souvent dans des postes violemment bombardés par l'ennemi, notamment dans la région de Verdun (août 1917). A toujours fait preuve de sang-froid, de courage, de zèle et de dévouement dans l'accomplissement de ses devoirs professionnels et militaires, et a rendu la prévôté des services appréciés.

RAMBUIS (Henri), chef de brigade de 4e classe à pied, le 10 octobre 1918 :

Excellent chef de brigade, depuis plus de trois ans au quartier général du corps d'armée. A fait preuve, en toute occasion, de tact, d'énergie et de dévouement. A maintes reprises, a donné l'exemple du courage et de l'abnégation et a assuré avec sang-froid le maintien de l'ordre et la police de la circulation en des points violemment bombardés, en Argonne, à Verdun et dans la région de Compiègne.

ALAZET (Alfred), gendarme à cheval, le 15 octobre 1918 :

Excellent serviteur, à la prévôté du quartier général du corps d'armée depuis 1e début de 1916. Très actif, .a fait preuve de tact, de sang-froid, de courage, et assuré son service ponctuellement dans des postes violemment bombardés. A secondé activement son chef de brigade, le 16 juin, dans le maintien de l'ordre à une gare de ravitaillement bombardée. A eu son cheval blessé sous lui par un éclat d'obus.

DEBAZ (Jean), gendarme à cheval, le 15 octobre 1918 :

Très bon gendarme, depuis plus de quatre ans au quartier général du corps d'armée. A toujours fait preuve d'activité, de tact, de courage, de sang-froid et assuré son service ponctuellement dans des postes violemment bombardés, en Argonne, à Verdun et dans la région de Compiègne.

TOURREL (Denis), gendarme à pied, le 16 novembre 1918 :

Excellent serviteur, à la prévôté du quartier général du corps d'armée depuis le début de 1916. Très actif, a fait preuve d'initiative, de tact, de sang-froid, de courage et assuré son service ponctuellement dans des postes violemment bombardés à Verdun, A Compiègne et dans la région de Saint-Quentin.

FRANCHI (Noël), gendarme à pied, le 16 novembre 1918 :

Excellent serviteur, à la prévôté du quartier général depuis le début de 1916, d'une activité remarquable, a fait preuve de tact, de sang-froid, de courage et assuré son service avec initiative dans des postes violemment bombardés à Verdun, à Compiègne et dans la région de Saint-Quentin.

Source : http://gallica.bnf.fr. - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

Prévôté de la 30e division d'infanterie.

La prévôté de la 30e division d'infanterie se mobilise à Avignon. Commandée par le capitaine **HUBERT**, elle compte : 1 maréchal des logis. 1 brigadier et 13 gendarmes à cheval et 1 maréchal des logis. 1 brigadier et 5 gendarmes à pied.
Elle est embarquée le 5 août 1914 et arrive le 7 à Vézelise (Meurthe et-Moselle). Elle prend part, avec la 30e division, aux opérations en Lorraine, pendant lesquelles elle assure la police du champ de bataille, l'escorte des trains régimentaires et la surveillance des suspects.
Au début de septembre, elle est dans les environs de Bar-le-Duc, concourt à l'assainissement du champ de bataille et assure les services qui incombent à la gendarmerie.
Le 24 septembre, elle cantonne à Dombasle-en-Argonne, le 14 octobre, à Bétheleinville.
En janvier 1915 on la trouve à Montzeville (Meuse), et elle reste dans cette région jusqu'au mois de mai. Le 19 janvier, le gendarme **FRAISSE** meurt à l'hôpital de la fièvre typhoïde.
La prévôté opère ensuite dans l'Argonne, au mois de mai, puis revient dans la Meuse, et, vers le milieu du mois d'août, elle est transportée à Mailly.
En octobre, elle est à Suippes où, le 13, le gendarme **BRANCHON**, de service au poste de commandement de la division, est blessé d'un éclat d'obus.
Le 7 novembre, la division va cantonner à Reims. La prévôté est alors renforcée et son effectif est porté à 38 gradés et gendarmes.
Elle assure un important service de barrages et de patrouilles dans la zone occupée par la division.
Le 20 mars 1916 elle quitte Reims et se dirige de nouveau sur Mailly.
Le 13 avril, le capitaine **HUBERT** rejoint sa résidence et est remplacé par le lieutenant **PAYAN**.
En juin, la division est transportée à Verdun, où elle prend part à de nombreuses actions. La prévôté y fournit un service particulièrement pénible et périlleux. De nombreux postes de gendarmes sont établis aux carrefours fréquemment bombardés et où chaque jour l'on compte de nombreux tués ou blessés (pont de Thierville, carrefour de Montgrignon, Belleville, route de Bras, etc...).
Le 2 août, le prévôt est blessé d'un éclat d'obus pendant qu'il tient de nuit le poste de Belleville.
Le 13 août, au carrefour de Montgrignon, le gendarme **BREYSSE** est blessé d'un éclat d'obus à la main.
Le 15, c'est le gendarme **CONSTANCE**, de service à Montgrignon, qui est blessé à la cuisse par un éclat d'obus reçu pendant un violent bombardement.
Ces deux militaires sont cités le 20 août à l'ordre de la division.

BREYSSE (Gustave-Régis-Marius), 15e légion :

Chargé, en un poste particulièrement bombardé, de maintenir l'ordre dans la circulation, a fait preuve de courage, d'énergie et de dévouement en assurant sa mission dans les circonstances les plus périlleuses, particulièrement le 10 août en se portant sous les obus au secours d'un militaire blessé auquel il assura les soins nécessaires, et le 13 août, en demandant à reprendre son service aussitôt pansé d'une blessure par éclat d'obus qu'il venait de recevoir à la main droite.

Source : http://gallica.bnf.fr. - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

CONSTANCE (Auguste-Jean-Antoine), 15e légion :

A demandé à servir et a toujours refusé toute relève dans un poste particulièrement dangereux. Blessé le 15 août 1916 d'un éclat d'obus à la cuisse, a donné un bel exemple de courage et d'énergie en reprenant aussitôt pansé son service au même poste.

Le 19 août, la division quitte Verdun et se dirige sur Saint-Dizier, puis sur Coulanges (Aisne). Elle reste dans cette région jusqu'au 29 décembre, date à laquelle elle est transportée à Toulouse.
Le 23 janvier 1917, la 30e division d'infanterie est enlevée par voie ferrée à destination de Toulon, où elle s'embarque le 25 pour Salonique.
Arrivée dans cette ville le 30 janvier, elle y reste jusqu'au 17 avril, puis va cantonner à Vertekop, Rakou, Banila, Katérini, Tekéli.
Le 8 juin, elle est de nouveau à Salonique, où elle s'embarque le 9 pour le Pirée. Elle prend part dans le port, à de nombreuses et très périlleuses opérations de police, procède à de nombreuses perquisitions et saisit une importante quantité d'armes. Ces opérations amènent également l'arrestation d'un grand nombre d'insurgés.
Le 25, le prévôt et 11 gendarmes se rendent à Athènes, où la gendarmerie fait de nombreuses patrouilles dans la zone occupée par les troupes de la division.
Du 13 au 30 juin, au cours de trente-quatre opérations de police, la gendarmerie de la division a arrêté 55 individus, écroués à la prison prévôtale sous diverses inculpations (chefs d'épistrates, suspects, individus inculpés de crimes et délits). Elle a ensuite saisi dans ses perquisitions 733 fusils de guerre, 915 fusils de chasse, 3.628 revolvers, 33.066 cartouches pour fusils et 246.500 cartouches pour revolvers.
Le 21 juillet, la division quitte Athènes ; le 23, elle est à Florina, puis elle va cantonner à Bukovo, le 5 août. Elle assure son service habituel sous de fréquents bombardements par avions.
Le 7 novembre, le gendarme **TIMBAL**, de la 15e légion, meurt à l'hôpital de Salonique.
En janvier 1918, la prévôté est toujours cantonnée et détache 1 maréchal des logis et 3 gendarmes à Monastir.
Le 21 septembre 1918, le capitaine **MAGE** prend le commandement de la prévôté.
Le 25 septembre 1918, la 30e division, prévôté comprise, poursuit l'ennemi qui bat en retraite : la prévôté bivouaque le même jour à Tronova, le 16, elle se trouve au col de Gijoovat ; le 27 à Resna, le 29 à Rosel. Du 30 septembre au 6 novembre, la prévôté cantonne successivement dans les localités suivantes : Resna, Svinistes, Topolcani, Prilep, Szvor, Vélès, Kaplan. Ardjénica, Dilidarlica. Kustranova, Arab, Egri-Palloca, Gjujiseo, Kjustendil (Bulgarie).
Le 7 novembre, elle s'embarque pour Sistor (Bulgarie), elle arrive le 9.
Le 15 novembre, elle traverse le Danube et débarque à Zinnicca ; du 15 au 27 novembre, séjours successifs à Zinnicca, Dinerdéosia, Alesandria, Drananesti, Nikipul, Mikaleski.
Du 28 novembre au 16 mars 1919, séjour à Bucarest.
Le 17 mars, elle va cantonner à Odessa (Russie méridionale), où elle reste jusqu'au 7 avril. Du 8 au 27 avril, cantonnement à Akermann (Bessarabie).
Du 28 avril au 27 mai, cantonnement à Bender (Bessarabie).
Du 28 mai au 21 juin, cantonnement à Cusani (Bessarabie).
Le 22 juin, cantonnement à Resnie (Roumanie).
Le 23 juin, cantonnement à Keni (Roumanie).
Du 25 au 10 septembre, cantonnement à Gornia-Banica (Bulgarie).

Source : http://gallica.bnf.fr. - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

Le 10 septembre 1919, par ordre du général commandant les armées alliées, la prévôté de la 30e division est dissoute, et les éléments qui la composent passent à. la prévôté de la 156e division d'infanterie.

Ont été cités :

Le 26 juin 1917, à l'ordre de la 30e D. I. :

M. PAYAN, capitaine, prévôt de la D. I. :

Officier de gendarmerie exemplaire, vient d'accomplir avec habileté et énergie des arrestations d'épistrates et des perquisitions dangereuses, continuant à montrer un calme courage dont il avait déjà fait preuve sur la Meuse en parcourant ses postes sous de violents bombardements.

Le 18 avril 1918, à l'ordre de l'état-major de l'armée française d'Orient :

JOURDAN (François-Laurent), chef de brigade de 3e classe, 15e légion :

Excellent-sous-officier, dévoué et énergique. Détaché à la prévôté de Monastir depuis le 2 août 1917, a fait preuve de courage et d'abnégation en assurant le service d'ordre sous des bombardements incessants.
S'est particulièrement distingué le 17 août 1917, lors du bombardement de la ville et de l'incendie qui a suivi en portant secours, sous le feu de l'ennemi, aux habitants sinistrés.

Le 8 octobre 1918, à l'ordre du régiment :

CHAMONAL (Maxime-Adolphin), gendarme à cheval, 15e légion :

Aux prévôtés depuis le 5 août 1914, a fait preuve de courage et de sang-froid lors de l'évacuation de plusieurs villages bombardés par l'ennemi.

Le 21 janvier 1919, sont cités à l'ordre du régiment :

THOMAS (Victor), chef de brigade de 4e classe, 15e légion :

Aux prévôtés depuis le début de la campagne, a fait preuve de dévouement et d'activité intelligente lors de la marche en avant en Serbie, Bulgarie et Roumanie méridionale.

SARGET (Léon), gendarme, 15e légion :

Même citation.

REYNAUD (Louis), gendarme, 15e légion :

Aux prévôtés depuis le début de la campagne, a fait preuve de dévouement, et d'énergie lors de la marche en avant en Serbie, Bulgarie et Roumanie méridionale. S'est signalé en Roumanie par son

Source : http://gallica.bnf.fr. - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

initiative au cours des missions spéciales qui lui ont été confiées.

EUZEBY (Marius), gendarme, 15e légion :

Même citation.

AIGUES (Nicolas), gendarme, 15e légion :

Même citation.

CHALANQUI (Édouard), gendarme, 15e légion :

Même citation.

JOUANNET (Philibert), gendarme à pied, 15e légion, le 12 février 1919, cité à l'ordre du régiment :

Du mois de novembre 1917 au mois de mars 1918, a fait preuve de bravoure et de dévouement dans le secteur de Monastir, en sollicitant les missions les plus dangereuses aux points les plus bombardés par l'ennemi.

MAGE (Jean-Henri), capitaine, 15e légion, le 21 janvier 1919, cité à l'ordre de la 30e division d'infanterie :

Officier énergique. A déployé, au cours des opérations offenses en Macédoine, de belles qualités militaires dans la reconnaissance des villages pris à l'ennemi. S'est fait remarquer à nouveau en Roumanie, ou il a montré beaucoup d'initiative, d'habileté et de fermeté dans les missions spéciales qui lui ont été confiées.

En outre, le 11 mars 1918, le lieutenant-colonel prévôt de l'armée française d'Orient a adressé des félicitations au gendarme **NOËL** (15e légion), pour la fermeté avec laquelle il a maintenu l'arrestation d'un militaire légèrement pris de boisson, porteur d'un couteau à cran d'arrêt, dont ce militaire n'a pu faire usage.

Prévôté de la 75e division de réserve.

La prévôté de la 75e division de réserve est fournie uniquement par la compagnie de l'Ardèche. Elle est commandée par le capitaine **GOUNON**, avec le lieutenant **VAÏSSE** comme vaguemestre, et compte 1 maréchal des logis, 1 brigadier, 18 gendarmes à cheval et 2 maréchaux des logis, 1 brigadier et 5 gendarmes à pied.
Concentrée à Avignon dès le 3 août 1914, elle quitte cette ville avec le quartier général de la division le 20 et est transportée à Maxe-sur-Vaize, d'où on la dirige sur Dugny, puis sur Dieue, où elle cantonne le 22 août.

Source : http://gallica.bnf.fr. - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

La division prend le contact vers Étain, dans la soirée du 24.
Le 25, dans la matinée, un mouvement de panique se produit au moment où arrivent les premiers blessés d'un régiment nouvellement engagé. Le capitaine **GOUNON**, secondé par un officier d'état-major, parvient à enrayer ce mouvement et le régiment peut se reconstituer à Ville-en-Woëvre.
Le 26, la division se replie sur Vaux-lès-Palameix où elle reste jusqu'au 29.
Le 1er septembre, nouveau combat vers Fleury, suivi d'un nouveau repli.
Enfin, le 6 septembre, la division se dirige sur Heippes et reçoit l'ordre d'attaquer dans la direction de Souilly. La bataille continue les jours suivants sur le front Osches – Saint-André. Le 9, la colonne des trains régimentaires, sous les ordres du prévôt, est arrêtée par un violent bombardement, dont elle peut se tirer sans mal, grâce aux mesures prises.
Le 19 septembre, la division va cantonner à Hattonchâtel. Le lendemain, le combat s'engage dans la vaste plaine qui s'étend en avant d'Hattonchâtel. Vers 10 h.30, un bombardement, aussi violent qu'inattendu, est dirigé sur le village par l'artillerie ennemie. L'ordre est donné d'évacuer le cantonnement. Tous les fourgons sont déjà à 300 mètres du village, et la prévôté perd une partie de sou matériel enseveli sous les décombres des maisons écroulées.
Le gendarme **ROUSSILLON** (15e légion) est blessé dans le dos d'un éclat d'obus au moment où il aide un médecin major à relever les blessés.
Transporté à l'ambulance, il fut évacué sur l'hôpital de Privas le 25 septembre, mais à peine guéri revint à sa formation le 8 novembre suivant.
La gendarmerie assure le dégagement des routes et des carrefours, notamment à Lavigneville et à Laneuveville et aucun désordre ne se produit.
Le 7 novembre, la division est dissoute.
La prévôté va cantonner à Bar-le-Duc, où elle est mise provisoirement à la disposition de la D. E. S. de la IIIe armée.
Le 25 décembre, par ordre du général commandant en chef, le lieutenant **VAÏSSE**, 1 brigadier et 5 gendarmes à cheval 1 maréchal des logis, 1 brigadier et 4 gendarmes à pied sont affectés à la 57e division d'infanterie.
Le 30 janvier 1915, 4 gendarmes à cheval sont mis à la disposition du général commandant la place de Belfort.
Le 3 février, les autres militaires de la 75e D. R. passent à la D. E. S. de la Ire armée. Enfin, le 13, le capitaine **GOUNON**) est affecté à la prévôté des étapes de la VIe armée.
Les militaires de la prévôté de la 75e D. R. ont assuré pendant ces quelques mois un service vraiment pénible. Tous ont fait preuve du plus grand dévouement et d'un sang-froid remarquable. D'ailleurs, on retrouve dans les motifs de citations accordées par la suite à plusieurs d'entre eux dans d'autres formations le souvenir du courage qu'ils ont montré à la 75e division.
Le gendarme **ROUSSILLON**, par exemple, fut inscrit au tableau spécial de la médaille militaire pour sa belle conduite le 20 septembre 1914, alors qu'il était à l'armée d'Orient, et a obtenu la citation suivante :

ROUSSILLON (Ernest-Justin), gendarme à la prévôté de l'armée d'Orient, 15e légion :

Excellent serviteur. Blessé alors qu'il aidait un médecin à relever des blessés. (Croix de guerre avec palme.)

Source : http://gallica.bnf.fr. - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

Prévôté de la 2e division d'infanterie coloniale.

La prévôté de la 2e division d'infanterie coloniale, commandée par le lieutenant **LABOURET**, compte 22 gradés ou gendarmes, tous pris dans la 15e légion. Elle se mobilise à Toulon, d'où elle part le 8 août 1914.
Arrivée à Révigny (Meuse) le 10 août dans la soirée, la 2e division est aussitôt dirigée, par étapes, sur la Belgique, où elle pénètre dans la nuit du 21 au 22.
Dès le 22, elle prend part à la bataille de Charleroi. Le lieutenant **LABOURET** est chargé de grouper les convois engagés trop avant et de les soustraire aux coups de l'ennemi. Grâce à son activité, à son sang-froid et à son initiative, le prévôt de la 2e division coloniale arrive, au prix des plus grandes difficultés, à tirer la colonne de sa fâcheuse situation. Presque toutes les voitures furent sauvées, à l'exception des automobiles du quartier général du corps d'armée.
Le 23 dans la matinée, le maréchal des logis **RESSAYRE** est légèrement blessé par un éclat d'obus.
Pendant la retraite de Belgique, 1a prévôté est chargée de veiller à ce que personne ne reste en arrière et c'est elle qui quitte la dernière le sol de la vaillante nation, le 24 au matin.
Dans la nuit du 24 au 25, on franchit la Meuse, dont les ponts sont détruits après le passage de la prévôté.
Le 2 septembre, par suite de renseignements erronés, le lieutenant **LABOURET**, qui a sous ses ordres la prévôté et un détachement à pied, se heurte, un peu avant le lever du jour, à un bivouac allemand très important, auquel il peut échapper sans dommage. Le détachement, considéré comme perdu, rejoignait dans la journée la division, à Saint-Rémy-sur-Bussy, que les Allemands attaquaient.
Pendant la bataille de la Marne, la prévôté est chargée de la police en arrière des corps engagés.
A partir du 14 septembre 1911 et jusqu'au 31 mai 1915, la 2e division coloniale tient le front Beauséjour - Massiges - Ville-sur-Tourbe, sur lequel ont lieu des combats presque journaliers. La prévôté y fait un service à la fois pénible et périlleux.
Elle passe le mois de juin dans la région d'Arras ; puis, le 15 juillet, elle revient sur la Marne, et, **le** 10 août, elle est rattachée au groupement du général **PÉTAIN**.
Le 14 septembre, à Courtémont, le cantonnement est bombardé par l'artillerie allemande. La prévôté à cinq chevaux tués.
A compter du 22 septembre, la division, y compris la prévôté, prend part, en première ligne, à l'attaque du front allemand. Pendant toute la durée de l'attaque qui dure plusieurs jours, la prévôté bivouaque au sud et près de Massiges. Elle fait un service de surveillance en arrière de la première ligne fournie par la division et a pour mission d'assurer la libre circulation dans les boyaux de communication de tranchées, de faciliter l'évacuation des blessés et le ravitaillement en munitions.
Ce service, qui a duré jusqu'au 11 novembre, a été fait de jour et de nuit, sous un feu violent et ininterrompu au moins du 22 septembre au 9 octobre.
Au cours des combats, le général commandant la division a demandé d'office la médaille militaire et la croix de guerre pour le maréchal des logis **BÉRARD**, en récompense de sa belle conduite. Ces décorations ont été accordées immédiatement et remises à l'intéressé le 12 octobre par le général commandant le 1er corps d'armée.
Voici le motif de la citation du maréchal des logis **BÉRARD** :

Source : http://gallica.bnf.fr. - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

Le 12 octobre 1915, la médaille militaire est conférée au militaire dont le nom suit :

BÉRARD (Auguste-Joseph), maréchal des logis de gendarmerie à la prévôté d'une division d'infanterie coloniale :

Sous-officier qui sert d'une façon exemplaire et qui, depuis le début de la campagne, a su accomplir avec sang-froid et décision les missions les plus difficiles et périlleuses qui lui étaient confiées. Au cours des opérations du 26 septembre au 6 octobre 1915, a donné maintes preuves de son énergie et de son dévouement.

Sont cités à l'ordre de la division à la suite des combats de septembre-octobre 1915 :

Le 28 octobre 1915 :

M. LABOURET (Henri), capitaine, prévôt de la division :

A constamment rendu, depuis le début de la campagne d'excellents services dans ses fonctions de prévôt de la division Avec beaucoup de tact et de fermeté, a toujours su faire régner, l'ordre dans la division. Chargé en dernier lieu, pendant les combats des 25, 26, 27 et 28 septembre, d'organiser la surveillance en arrière des corps engagés, s'est parfaitement acquitté de sa tâche dans les zones de terrain de l'avant, où le feu de l'ennemi était très violent.

BASTE (Paul), brigadier, 15e légion :

Chef de brigade modèle, au front depuis le début des hostilités. A constamment donné à ses subordonnés l'exemple du zèle et du courage ; lui-même a toujours accompli, avec sang-froid et énergie, les missions diverses qui lui ont été confiées souvent sous le feu ; s'est de nouveau fait remarquer à l'occasion des services exécutés au cours des derniers combats. Très méritant.

COSTE (Germain), gendarme, 15e légion :

Au front depuis le début des hostilités. A toujours fait preuve d'un dévouement absolu. Très endurant et brave. Au cours de la campagne, a rendu de sérieux services. S'est à nouveau fait remarquer, au cours de la dernière offensive, dans la zone de feu de l'ennemi.

CHABANNE (Héli), gendarme, 15e légion :

Au front depuis le début de la campagne, s'est montré courageux et plein d'entrain. A assuré, par tous les temps et dans toutes circonstances difficiles, des missions périlleuses. Brave et énergique. A perdu deux chevaux au cours de la campagne (tués par éclats d'obus).

Le 11 novembre 1915, la division est relevée et va cantonner à Verrières, puis à Ante.
En décembre, elle est transportée par voie ferrée à Betz (Oise) et passe à la VIe armée. Elle est ensuite dirigée sur le camp de Crèvecœur, où elle reste jusqu'au 26 janvier 1916. Elle prend part aux affaires de la Somme (Frise, Cappy, Lipus, etc...), pendant lesquelles la prévôté marche avec les éléments engagés, jusqu'à la fin avril.

Source : http://gallica.bnf.fr. - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

La gendarmerie fournit, en outre, trois postes de barrages et assure la surveillance de la circulation, la police des cantonnements et le maintien de l'ordre aux gares de ravitaillement.
Le 20 juin, le colonel prévôt de l'armée adresse, par la voie de tordre et dans les termes suivants des félicitations personnelles au brigadier **BASTE**, au gendarme à cheval **LASSERRE** et au gendarme à pied **VASSAS** :

Se sont particulièrement fait remarquer par leur zèle et leur dévouement soutenus dans le service depuis le début de la campagne.

Le 28 juin, le corps colonial prend l'offensive dans les environs de Cappy, Froissy, Chuignolles, au sud de la Somme.
La prévôté, renforcée d'un peloton de chasseurs à cheval et de deux sections de territoriaux, est chargée de l'ordre, de la libre circulation en arrière des corps engagés, du groupement et de la conduite des prisonniers de guerre. Elle rassemble et conduit, dans les premiers jours de juillet, 2.730 prisonniers allemands, dont 34 officiers et 202 sous-officiers.

Le 16 juillet 1916, le général cite à l'ordre de la division :

PAGÈS (Zacharie), gendarme, 15e légion :

Au front depuis le début de la guerre. S'est fait remarquer dans toutes les affaires de 1914 à 1916 et a constamment fait preuve de l'esprit de devoir le plus complet. Pendant les attaques de juillet 1916, a assuré par tous les temps, avec zèle et sang-froid, un service de surveillance difficile et très pénible sous le feu de l'ennemi.

MATTÉI (Jacques-Toussaint), gendarme, 15e légion :

Même citation.

PAOLINI (Joseph-Marie), gendarme, 15e légion :

Même citation.

A partir du 24 juillet, la prévôté bivouaque dans les bois entre Cappy et Herbécourt et continue son service en arrière des corps engagés dans une zone violemment bombardée par l'artillerie ennemie.

Le 12 août, les gendarmes GÉNIN, AIGUES et BONNAVENTURE reçoivent, par la voie de l'ordre, les félicitations du prévôt de l'armée :

Pendant deux ans de campagne et dans toutes les affaires auxquelles a pris part la 2e division coloniale, ont toujours fait preuve de l'esprit du devoir le plus complet. En dernier lieu, sur le front de la Somme, ont assuré dans la zone de feu un service périlleux au cours duquel ils ont montré beaucoup de courage et de sang-froid.

Le 23 août, la division est transportée dans l'Oise où elle est mise au repos.

Ancestrami

Le 28 août, le général cite à l'ordre de la division :

LAUTRE (Julien-Jules), gendarme, 15e légion :

Est resté volontairement au front. A assisté à toutes les affaires de la division depuis le début de la campagne, donnant toujours l'exemple des plus belles qualités militaires. Pendant les combats de la Somme, s'est prodigué sans compter et a fait preuve d'un courage et d'un sang-froid soutenus dans l'accomplissement de missions difficiles sous le feu de l'ennemi.

GÉNIN (Camille-Siméon), gendarme, 15e légion :

Au front depuis le début de la guerre, s'est fait remarquer dans toutes les affaires de 1914 à 1916 et a constamment fait preuve de l'esprit de devoir le plus complet. Pendant les attaques de juillet et août 1916, a assuré par tous les temps, avec courage et dévouement, un service de surveillance difficile et très pénible sous le feu de l'ennemi.

VASEAS (Louis), gendarme, 15e légion :

Dès le début des hostilités, s'est fait remarquer dans des missions de confiance accomplies en 1914 et 1915 auprès des corps engagés et sous le feu de l'ennemi. Relevé, a demandé et obtenu de reprendre sa place au front. Lors des derniers combats de juillet et août 1916, a assuré dans la zone du feu un service extrêmement pénible.

MARTIN (Léon-François), gendarme, 15e légion :

Au front depuis le début de la guerre. A fait preuve de réelles qualités militaires ; pendant les combats de la Somme, a assuré par tous les temps, avec courage et dévouement, un service difficile et très pénible sous le feu de l'ennemi.

ABRAINI (Victor), gendarme, 15e légion :

De 1914 à 1916 a, en toutes circonstances, fait preuve de courage, de sang-froid et d'un dévouement absolus. Lors des derniers combats de juillet et août 1916, s'est fait remarquer dans l'exécution d'un service extrêmement pénible qu'il a eu à assurer sous le feu de l'ennemi.

Le 24 novembre 1916, la 2e D. I. C. entre dans la composition de la IIIe armée, et, le 1er décembre suivant, elle, vient occuper un secteur sur la ligne de feu entre Roye et Lassigny. La prévôté cantonne à Rollot (Somme), assure le service habituel en arrière des lignes et dans la zone occupée.
A partir du 17 mars 1917, la division poursuit l'ennemi qui se retire. La prévôté assure son service spécial jusqu'aux premières lignes (canal de Saint-Quentin), au milieu des plus grandes difficultés. Son action s'exerce principalement sur la circulation, la surveillance des suspects, la direction des trains régimentaires à travers un pays où toutes les voies de communication sont à peu près détruites.
Le 24, la poursuite est terminée et la division va cantonner à Méry (Oise).
Le 4 avril, elle passe à la VIe armée et prend part aux deux batailles de l'Aisne, du 13 au 21 avril et

du 6 au 15 mai, vers Vauxaillon, Laffaux, moulin de Laffaux.

A la suite de ces opérations, le général cite à l'ordre de la division :

Le 15 mai 1917 :

MATHIEU (Marius), maréchal des logis, 15e légion :

Sous-officier qui, depuis 1914, a rendu des services appréciés au front ; s'est déjà fait remarquer lors d'affaires précédentes. En dernier lieu, au cours des combats du 13 au 21 avril, a assuré, par tous les temps, de nuit et de jour, un service extrêmement pénible, sous le feu continu de l'ennemi, et a ainsi donné à ses subordonnés un bel exemple de dévouement et de devoir.

CARBONNEL (Victorin), gendarme, 15e légion :

Très bon militaire qui, depuis 1915, a fait preuve, au front, du meilleur esprit de devoir. Très zélé et très dévoué. Il a, lors de la bataille de la Somme et aux récents combats du mois d'avril, donné toute la mesure de sa vigueur et de son énergie dans l'accomplissement de missions de surveillance sous le feu violent de l'ennemi. S'est distingué en diverses circonstances.

Le 31 mai 1917 :

M. LABOURET (Henri), capitaine, prévôt de la division :

Au front depuis le début de la guerre, a demandé à ne pas être relevé. S'est de nouveau distingué pendant les offensives de la Somme, de 1'Oise et de l'Aisne, en juillet 1916, mars à mai 1917. A montré beaucoup de tact, d'à-propos et de fermeté dans des circonstances très délicates ; a fait une police rigoureuse à l'arrière des unités engagées dans une zone bombardée.

ASTIER (Jules), gendarme, 15e légion :

A la prévôté de la division depuis deux ans. N'a cessé de donner des preuves de courage et de dévouement dans toutes les missions souvent périlleuses qui lui ont été confiées. En particulier du 5 au 14 mai, au cours d'une offensive, placé à un poste battu violemment par le feu de l'ennemi, a concouru à assurer avec activité, sans songer à se protéger lui-même, l'ordre et la sécurité des convois ou des unités qui passaient par ce point.

Le 17 mai, la division est transportée dans la Haute-Saône et passe à la VIIe armée.
Elle est alors engagée en Alsace, où elle occupe un secteur de première ligne jusqu' au 15 juillet.
A cette date, la 2e division coloniale revient dans l'Aisne, où elle est affectée à la Xe armée et engagée peu après dans le secteur Craonne - Hurtebise (Chemin-des-Dames). La prévôté assure de nouveau un service très périlleux, soit en arrière des lignes, soit en des points de la zone soumise aux bombardements de l'ennemi.
Le 14 septembre, le gendarme **MOULIÈRE** est cité, à l'ordre de la division :

Source : http://gallica.bnf.fr. - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

MOULIÈRE (Marius), gendarme, 15e légion :

Très bon militaire à tous les égards. Très zélé et très dévoué, particulièrement distingué en 1916, sur la Somme, et en avril et mai, sur l'Aisne En dernier lieu, au cours des opérations de juillet et août, s'est encore fait remarquer par la ténacité avec laquelle il a fait respecter, très près du feu et sans défaillance, les consignes du commandement, de nuit et de jour et sous un bombardement journalier.

Du 22 septembre au 20 octobre, la division reprend son secteur de Craonne - Hurtebise. Passée, le 25 octobre, à la VIe armée, elle est de nouveau placée en première ligne (secteur Hurtebise) le 10 novembre. La prévôté fournit plusieurs postes dans la zone avancée et assure son service habituel
En décembre, départ pour la Marne, où la division est mise au repos à Épernay jusqu'au 21 janvier 1918, date à laquelle elle occupe un secteur de première ligne. La prévôté cantonne à Ludes, assure tous les jours la police en arrière des lignes et la surveillance des cantonnements.
A dater du 1er juin, la division fait partie de la Ire armée et prend part à tous les combats livrés dans le secteur de Reims. La prévôté est établie partie à Ville-en-Selve et partie au poste de commandement du général de division, où elle assure le service au cours des opérations.

A la suite de ces opérations, et pour récompenser la belle conduite de la prévôté, le général cite à l'ordre de la division, le 8 août 1918 :

PICHEGUT (Paul-Adolphe), gendarme, 15e légion :

Sous-officier qui se distingue en toutes circonstances, lors de la dernière offensive et de nos contre-attaques, a déployé un zèle et une énergie au-dessus de tout éloge dans un service accompli près des corps engagés et a découvert sous de violents bombardements.

Par arrêté du 10 juillet 1918, la médaille militaire avait été décernée au chef de brigade BASTE (Paul-Adrien).

Le 18 septembre, la division, au repos depuis le 6 août, prend de nouveau un secteur de première ligne à l'est de Reims, où la prévôté établit plusieurs postes pour assurer le service pendant les combats.
A partir du 6 octobre, elle poursuit l'ennemi en retraite sur tout le front. La prévôté cantonne successivement à Beine (Marne), Bergnicourt, Château-Porcien et Novion-Porcien (Ardennes), où elle se trouve le jour de l'armistice.

Le 20 novembre 1918, le général cite à l'ordre de la division :

BASTE (Paul-Adrien), chef de brigade de 4e classe, 15e légion :

Au front depuis août 1914 sans évacuation et en refusant les relèves successives auxquelles il a eu droit. A assisté et s'est fait remarquer dans toutes les affaires de la division. Lors de la dernière offensive de l'ennemi sur Reims et, en dernier lieu, de la poursuite de l'ennemi, a eu à prendre de

lui-même et à assurer des mesures de sécurité et de surveillance sur certains points du secteur battus par le feu. S'en est bien acquitté. Maréchal des logis chef d'élite, d'une valeur morale très grande. Exemple vivant du devoir et de l'abnégation.

ROUMEJON (Élie-Aymard), gendarme, 15e légion :

Très bon sous-officier qui, pendant plus de deux ans, a donné sur le front l'exemple du devoir et du dévouement le plus absolu. Désigné en mai dernier pour l'armée d'Orient et étant à bord du croiseur auxiliaire Sant-Anna lors de son torpillage près de Bizerte, dans la nuit du 10 au 11 mai, a, comme l'atteste un témoignage officiel de M. le Ministre de la marine, apporté au sauvetage du personnel un concours énergique et dévoué. Revenu sur le front français, a, à nouveau, notamment lors de la poursuite, donné de nouvelles preuves de sang-froid et de courage dans un service de sécurité exécuté sous le feu de l'ennemi.

Précédemment, ce gendarme avait obtenu un témoignage officiel de satisfaction du Ministre de la marine pour le concours énergique et dévoué qu'il avait apporté au sauvetage du personnel de son bâtiment torpillé.
La division est désignée en décembre pour faire partie des troupes d'occupation en pays rhénans. Elle s'y rend par étapes et arrive le 28 décembre à Pirmasens, dans le Palatinat. Le 3 janvier 1919, elle est à Kaisers-Lautern ; le 5, à Bad-Durkhein (Palatinat bavarois), où elle reste jusqu'au 10 février ; à cette date, elle va s'établir dans les environs de Karlsruhe.
Ses opérations se terminent le 16 juillet 1919, date à laquelle elle s'embarque en chemin de fer à destination de Toulon, qu'elle avait quitté le 8 août 1914 et où elle arrive le 19 juillet dans la soirée.

Le général a cité à l'ordre de la division, le 7 janvier 1919 :

M. LABOURET (Henri), capitaine, prévôt de la division :

Au front depuis le début de la campagne, n'a voulu bénéficier d'aucune relève. Pendant la bataille de la Somme (juillet 1916), à Laffaux et au plateau de Craonne (en 1917), aux environs de Reims (en 1918), faisant preuve d'un complet mépris du danger, a su maintenir l'ordre et la discipline dans des cantonnements et sur des routes constamment exposées à de violents tirs d'artillerie.
Par son zèle, son dévouement et son courage, s'est, en toutes circonstances, affirmé comme un auxiliaire précieux pour le commandement.

Le 1er mars 1919 :

LAUTRÉ (Julien-Jules), gendarme, 15e légion :

Quatre ans et demi de front (depuis août 1914) sans évacuation et en refusant les relèves successives auxquelles il a eu droit. A assisté et s'est fait remarquer dans toutes les affaires de la division. En 1917 à Laffaux et dans le secteur de Craonne, en 1918 dans les combats autour de Reims, a donné des preuves d'un sang-froid et d'un courage admirables, en assurant près des corps engagés, souvent comme volontaire, un service pénible et périlleux. Lors de la poursuite de l'ennemi, s'est prodigué par tous les temps, de jour et de nuit, pour assurer l'ordre et la circulation sur les points de passage bombardés de l'avant. A rendu des services très appréciés. Sous-officier

Source : http://gallica.bnf.fr. - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

modeste d'une valeur morale très grande.

GUIGUÉ (René-Guillaume), gendarme, 15e légion :

Deux ans de front, s'est toujours fait remarquer par sa grande activité et son zèle à accomplir, en secteur, le service près des corps engagés. S'est distingué en 1917 à Margival, lors du bombardement pendant plusieurs jours de ce point, et en 1918 sur le front ouest de Reims, où, pour le plus grand bien de la sécurité et de l'ordre, il a fait preuve de sang-froid et déployé la plus grande énergie en faisant appliquer rigoureusement, sous le feu, les consignes du commandement.

Le 2 août 1919 :

BROC (Ernest), gendarme, 15e légion, est cité à l'ordre de la 2e division coloniale :

Trois ans de front au cours desquels il a pris part à toutes les affaires de la 2e division coloniale. S'est fait remarquer particulièrement au cours des batailles de la Somme (1916) et de Reims (1918). A fait preuve constamment de belles qualités de sang-froid et de courage en accomplissant, près des corps engagés et sous le feu de l'ennemi, des services et des missions très appréciés.

La 2e division d'infanterie coloniale a presque toujours été en secteur au cours de la campagne et la prévôté a toujours accompli avec le plus grand dévouement la mission délicate et pénible qui lui incombait. Les services qu'elle a rendus ont été si appréciés qu'elle a obtenu en récompense une citation à l'ordre de l'armée et vingt-huit citations à l'ordre de la division.

Prévôté du quartier général de la VIe armée (2e groupe).

Cette prévôté, mobilisée à Lyon le 15 août 1914, compte, au début, 2 officiers, les lieutenants **FARGE** et **DUPORT**, et 42 gradés et gendarmes de la 15e légion.

Le 12 septembre 1914, **le brigadier BRUNEL** reçoit les félicitations du prévôt de l'armée pour « *avoir fait preuve d'intelligence, de zèle, de dévouement et de perspicacité dans le service de patrouille qu'il a exécuté dans les communes environnant du quartier général et qui ont amené la découverte de chevaux, armes, effets militaires abandonnés par des fuyards, la constatation de nombreuses infractions et l'arrestation de plusieurs insoumis* ».

Le 17 juin 1915**,** le colonel prévôt de l'armée reçoit du lieutenant-colonel chef du 2e bureau de la VIe armée, la lettre élogieuse suivante au sujet du brigadier **BRUNEL (Victor-Joseph),** qui avait été détaché au service des renseignements :

Au quartier général de la VIe armée, **le 17 juin 1915**.

Je ne veux pas laisser le brigadier de gendarmerie BRUNEL quitter le 2e bureau de l'état-major D. E. S. de !a VIe armée, pour peu de temps je l'espère, sans vous dire tout le bien que j'en pense.

Source : http://gallica.bnf.fr. - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

Mis à la disposition de mon prédécesseur dès la formation de ce bureau, BRUNEL y a, depuis lors, travaillé d'une façon constante en collaboration avec les agents du service de la sûreté générale aux armées. Il a été pour eux un auxiliaire très précieux dans toutes les enquêtes, parfois fort délicates, qu'ils ont à faire, et a toujours montré beaucoup de tact et d'habileté au cours des recherches dont il s'est trouvé chargé.
Il a également eu l'occasion de faire preuve d'une réelle initiative dans maintes circonstances et plusieurs affaires judiciaires ont eu pour origine les renseignements qu'il avait su recueillir. En un mot, BRUNEL a des qualités de fermeté, de courtoisie, d'adresse, de discrétion, de travail et, par-dessus tout, le dévouement et l'honorabilité que vous connaissez certainement beaucoup mieux que moi, mais dont je suis néanmoins heureux de vous apporter le témoignage.

Enfin, le 20 juin 1916, le brigadier BRUNEL est encore félicité, par le général inspecteur général de la gendarmerie aux armées pour le motif suivant :

A fait preuve de zèle et de dévouement depuis le début de la campagne et s'est fait particulièrement remarquer dans la recherche des suspects.
A reçu à cette occasion une gratification de 60 francs.

Sont cités à l'ordre de la prévôté :

Le 17 novembre 1915, BERNAT (François), gendarme, 15e légion :

A fait preuve d'initiative et d'intelligence dans l'arrestation d'une femme suspecte.

Le 11 mai 1910, CAYLA (Jules), brigadier, 15e légion :

A fait preuve de bon esprit militaire, de zèle, d'intelligence, de vigueur dans un service souvent pénible. S'est encore signalé par son esprit de dévouement en offrant de prolonger son séjour pendant toute la période de relève, afin de donner l'instruction voulue aux gendarmes venant de l'intérieur.

Le 20 juin 1916 :

JOUANNET (Philibert), gendarme, 15e légion :

S'est particulièrement fait remarquer par son zèle et son dévouement soutenus dans le service depuis le début de la campagne.

LASSERRE (Jean-André), gendarme, 15e légion :

Même citation.

ANDRÉ (Léon-Urbain-Justin-François), brigadier, 15e légion :

Même citation.

Source : http://gallica.bnf.fr. - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

Sont cités à l'ordre de l'état-major de la VIe armée, le 15 février 1918 :

DELPAS(Pierre), maréchal des logis, 15e légion :

Au cours de bombardements de la ville de Soissons, notamment les 23 décembre et 28 janvier dernier, s'est spontanément transporté, pour y maintenir l'ordre et assurer la circulation, aux endroits les plus périlleux, donnant ainsi à ses subordonnés un bel exemple d'énergie morale et de Revoir militaire.

Le 31 mai 1918 :

MÉMAIN (Gaston-Maurice), gendarme, 15e légion :

A assuré avec autant de dévouement que de sang-froid un important service de circulation au pont des Anglais à Soissons, sous des bombardements violents et répétés de jour comme de nuit, par obus de gros calibre et par avions.

MORGAN (Émile-Eugène), gendarme, 15e légion :

Même citation.

Le 2 décembre 1918, M. TREILLE (Arthémon-René), lieutenant, commandant la 17e section prévôtale de la VIe armée :

Magistrat mobilisé, commandant la 17e section de prévôté d'armée, a toujours assuré son service avec la plus grande énergie et le plus grand dévouement. A constamment payé d'exemple, notamment lors des opérations de l'offensive de Château-Thierry et dans les Flandres, nuit et jour en des postes violemment bombardés par l'artillerie ennemie, ainsi que sur la Marne, à maintes reprises, en veillant, sous de violents bombardements par avions, à la sécurité de la population et des troupes.

Cité à l'ordre du quartier général du groupe d'armées du Nord :
Le 20 août 1918 :

ROUZIÈS (Louis), chef de brigade de 4e classe, 15e légion, détaché à la 56e section prévôtale de la VIe armée :

Aux armées du 13 octobre 1914. A rendu des services très appréciés, notamment pendant l'offensive de la Somme en 1916, dans un cantonnement exposé à de fréquents bombardements (avions). A donné depuis, en toutes circonstances, l'exemple du calme, du sang-froid et de la prévoyance. Dévouement à toute épreuve.

Ancestramil

Source : http://gallica.bnf.fr. - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

Cités à l'ordre de l'état-major de la VIe armée,

Le 5 juillet 1918 :

MONNIER (Clérin-Adrien), chef de brigade de 4e classe à pied, 15e légion, détaché à la section prévôtale de la VIe armée :

Excellent chef de brigade qui a fait preuve de courage et d'énergie en assurant, sous de violents bombardements par avions, le service de contrôle de la circulation sur les ponts de..... et, tout récemment, de nuit et dans des circonstances difficiles, le repli des postes de son secteur.

Le 19 octobre 1918 :

MARTIN (Jean-Baptiste), gendarme à pied, 15e légion, détaché à la prévôté de la VIe armée :

Gendarme énergique, modèle du devoir, sous des bombardements violents et fréquents, a assuré un service d'ordre dans la gare de Fismes jusqu'au moment où celle-ci a dû être évacuée. Parti par le dernier train pour rejoindre son unité, a été assailli en cours de route par des avions ennemis qui ont mis le feu à son compartiment. A été légèrement blessé.

Prévôté des parcs et convois de la IIe armée.

La prévôté dite des parcs et convois de la IIe armée est constituée à Marseille, le 28 août 1914. Elle est commandée par le capitaine **GERONIMI** et compte 50 gradés ou gendarmes, dont 32 appartiennent à la 15e légion.
Cette prévôté s'embarque le 31 août à destination de la gare régulatrice d'Is-sur-Tille, puis de Barisey-la-Côte (Meurthe-et-Moselle), où elle débarque le 2 septembre.
Le 4 septembre, elle se rend à Fécocourt (Meurthe-et-Moselle), où elle organise un service de police dans la zone qui lui est assignée. Le 11, elle est à Bayon, d'où elle détache de nombreux postes, notamment à Hermanménil, Gerbéviller, Moyen, Lamath. Ces détachements assurent le service du champ de bataille et la police dans la zone des opérations.
Le 22 septembre, la prévôté se rend à Clermont (Oise), où trois détachements sont formés et envoyés à Villers-sur-Coudun, Ressons-sur-Matz et Montdidier. Leur mission consiste à assurer l'ordre en arrière des corps engagés, à faire la police du ravitaillement et à surveiller les cantonnements.
Le 7 octobre, le détachement de Villers-sur-Coudun se porte à Saint-Just-en-Chaussée, puis à Breteuil. Il réprime les actes de pillage commis dans la région et procède à plusieurs arrestations.
Le 10 janvier 1915, les gendarmes **BONDURAND** et **POURRIÈRES**, (15e légion), en patrouille **à** Rainneville (Somme), assistent à une lutte aérienne entre avions français et allemands. L'avion allemand, qui a été touché par les balles françaises, atterrit ; les gendarmes foncent sur lui revolver au poing et capturent l'officier pilote. L'observateur était tué.
Le 16 mars, le capitaine **GÉRONIMI** passe, sur sa demande, au 255e régiment d'infanterie.

Source : http://gallica.bnf.fr. - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

Revenu l'année suivante dans la gendarmerie comme prévôt de la 31e D. I. **le capitaine GÉRONIMI était cité le 30 août 1916 à l'ordre de la division :**

Officier énergique et d'une froide bravoure qui, après avoir commandé sur sa demande une compagnie d'infanterie pendant six mois, vient encore de se distinguer au cours des opérations du 4 au 15 août 1916, où il a assuré, en payant de sa personne, le service d'ordre dans une ville constamment bombardée ; s'était offert spontanément pour remplir des missions extérieures. A été employé comme observateur et a fourni les plus utiles renseignements.

Dans le courant du mois de juin, les avions allemands bombardent à plusieurs reprises la ville de Montdidier et, à chaque bombardement, les gendarmes du détachement s'emploient avec le plus grand sang-froid à maintenir l'ordre et à veiller à l'exécution des mesures de sécurité.
Enfin, plusieurs prélèvements de gendarmes sont faits sur la prévôté qui, le 3 août, est mise à la disposition de la VIe armée.
Le 8 août, 30 gradés et gendarmes sont détachés dans les postes de barrage aux environs de Beauvais et le reste de la prévôté rejoint cette ville le lendemain.
En octobre, ce qui reste de la prévôté se rend à Poix (Somme), puis à Boves, et c'est dans cette région qu'elle continue son service de barrage et de police jusqu'au 1er juillet 1916, date à laquelle elle est affectée à un détachement de gendarmerie mobile.

Prévôté à la disposition de la D. I. S. de la IIe armée.
Détachement de police mobile.

Le détachement de police mobile de la IIe armée est constitué à Marseille, au mois de septembre 1914.
Commandé par le capitaine **JOUBERT**, il compte au total 111 chefs de brigade ou gendarmes, dont 52 appartiennent à la 15e légion.
Le 21 septembre, le détachement est enlevé en chemin de fer et mis en route sur Rouen, où il arrive le 25, et est employé à une mission de police, d'abord dans les environs de Rouen, puis dans la région comprise entre Doullens, Amiens, Beauvais, Longueil-Sainte-Marie.
A signaler un acte de sauvetage accompli le 7 novembre par le gendarme **EUZEBY**. Ce militaire sauve au péril de sa vie un homme qui s'était jeté dans un canal profond de 2 mètres et qui, sans cette intervention, se serait infailliblement noyé. Le maréchal des logis **LAUTIER** et le gendarme **MARTIN** coopèrent à ce sauvetage.
Le 9 août 1915, cette force publique est dirigée sur Vitry-le-François et, jusqu'au mois de janvier 1916, elle assure un service de barrage entre Révigny et Vesigneul, sur le cours de l'Ornain et celui de la Marne.
Le 6 janvier 1916, une partie de la prévôté reste à la disposition de la IVe armée pour continuer le service de barrage le reste du détachement se rend à Bresle (Oise) et est mis à la disposition de la VIe armée dans la zone des étapes.
Aucun fait saillant ne marque cette première période, pendant laquelle la gendarmerie accomplit simplement les différentes missions qui lui sont confiées et qui relèvent de son service spécial.

Source : http://gallica.bnf.fr. - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

Le 1er mars 1916, toute la prévôté est réunie, elle capitaine **JOUBERT** et 75 gradés et gendarmes se rendent **à** Verdun, où ils sont mis à la disposition du général commandant la défense.
La ville est soumise depuis dix jours à un bombardement des plus violents et c'est à la prévôté du capitaine **JOUBERT**, composée en majeure partie de gendarmes de la 15e légion, qu'échoit la mission particulièrement délicate et périlleuse de maintenir l'ordre dans la ville et de régler la circulation des nombreux convois qui ravitaillent les troupes de la défense de Verdun.
Vingt postes environ sont établis aux divers carrefours intérieurs et dans les faubourgs de la ville, pour régulariser la circulation particulièrement intense, tant de jour que de nuit, pendant cette période tragique.
Ces postes, placés en des points qui ont été repérés par l'ennemi, sont fréquemment soumis à de violents bombardements et les gendarmes ne disposent d'aucun abri.
Pendant environ trois mois, le service s'exécute dans des conditions particulièrement périlleuses et pénibles, chaque homme faisant de douze à seize heures de garde par jour, et ce n'est qu'au mois de mai qu'on peut arriver à donner aux gendarmes des guérites recouvertes de sacs de terre qui les préservent au moins des éclats d'obus.
Le 6 mars, le gendarme **POMIÈS**, de la 15e légion, est blessé à la jambe d'un éclat d'obus au moment où il quittait son service pour rentrer à son cantonnement. Transporté à l'hôpital, il oublie la douleur que lui cause sa blessure pour ne parler que des regrets qu'il éprouve à abandonner son service. Il demande à ne pas être évacué, et, dix jours après, à peine remis et quoique très affaibli, il retourne à son poste périlleux.
Le 9, le gendarme **BRUSCHI**, de la 15e légion *bis*, est tué à son poste, à un carrefour important au sud-est de Glorieux.
Le 22, le gendarme **LE FRANC**, de la 15e légion *bis*, est également tué dans Verdun en accomplissant son service
Le 23, les gendarmes **BENOÎT** et **CHAPACOU**, de la 15e légion, sont surpris par un bombardement en se rendant à leur poste. Ils s'abritent un moment, mais, comme le bombardement persiste et que le devoir les appelle plus loin, ils continuent bravement leur route. Quelques minutes après, ils sont blessés tous deux : le gendarme **BENOÎT** reçoit trois éclats d'obus à la cuisse, au genou et au flanc, le gendarme **CHAPACOU** est atteint au thorax.
Dans le courant du mois de mai, deux gendarmes de la 16e légion sont blessés ; en juin, deux autres sont encore blessés, dont un mortellement, le gendarme **GINESTY**, qui succombe quatre jours après.
Le 23 juin, le gendarme **PINTENET** (15e légion), au cours d'une patrouille au faubourg pavé, est surpris par un bombardement par obus toxiques. Quoique incommodé lui-même par les gaz asphyxiants, il procède au premier pansement d'un adjudant qui vient d'être blessé à ses côtés.
Quelques jours après, le 1er juillet, étant de planton au carrefour de la Tour-du-Champ, au moment du passage d'un bataillon de tirailleurs, il recueille sous le bombardement trois tirailleurs blessés près de son abri, les soigne et les fait conduire au poste de secours.
Enfin, le 29 septembre dans la nuit, étant en patrouille, il est de nouveau pris sous un bombardement et porte sur son dos jusqu'au poste de secours un infirmier blessé.
Le gendarme **PINTENET** avait toujours refusé d'aller au repos à l'arrière.
Le 6 août, le brigadier **FARAUD**, de la 15e légion *bis*, est tué dans l'exécution de son service.
Dans la nuit du 18 au 19 août, le gendarme **SCIARETTI** est de service au carrefour de la place Mazel, lorsqu'un obus tombe sur un troupeau d'ânes du ravitaillement, blessant grièvement deux conducteurs et tuant cinq animaux. Il transporte les deux hommes dans un abri, et, sous les obus, s'emploie activement au déblaiement de la route pour assurer la continuité de la circulation.

Source : http://gallica.bnf.fr. - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

Le 12 décembre, il se signale de nouveau en faisant abriter au péril de sa vie des convois qui ne peuvent franchir sous le bombardement le carrefour où il est de service.
Le 1er octobre, le gendarme **PERRUCHON** (15e légion), se distingue dans les circonstances suivantes : il est de service au contrôle de la circulation et demande à un individu suspect ses pièces d'identité lorsque celui-ci sort un revolver, fait feu et le blesse grièvement d'une balle à la tête. Malgré sa blessure, **PERRUCHON** se met à la poursuite du bandit qui s'est enfui et ne rentre à son poste qu'après avoir téléphoné son signalement aux différents postes de barrage.
Le 7 septembre, le gendarme **DOUTRE** meurt à l'hôpital, épuisé par les fatigues de la campagne. Déjà malade en juillet, il avait refusé de cesser son service et de se faire évacuer et n'était rentré à l'hôpital que le 6 août.
Le 4 novembre, un gendarme de la 15e légion *bis* est blessé d'un éclat d'obus.
Le 17 avril 1917, le détachement mobile de *Verdun* était dissous, la nouvelle formation prenait alors le nom de force publique de la prévôté d'armée.
Cette force publique, toujours sous les ordres du capitaine **JOUBERT**, comprenait 2 lieutenants et 80 gendarmes. Elle était répartie entre Heippes, Sainte-Menehould, Glorieux, Vaubecourt et Rosnes.
Enfin, le 1er juin, elle était divisée en trois sections, en exécution de l'ordre relatif à la réorganisation de la gendarmerie aux armées.
Il est hors de doute que la gendarmerie a joué dans la défense de Verdun un rôle modeste, peu connu, mais de la plus haute importance. Grâce à son dévouement, à son zèle et à sa ponctualité, la circulation si intense, particulièrement en mars et avril, n'a jamais subi un seul arrêt.
Les postes de circulation ont rempli leur mission à la satisfaction de tous, renseignant les troupes et les isolés, régularisant les convois, faisant dégager les routes encombrées par les voitures brisées et les chevaux tués.
Les patrouilles ont assuré entre les postes la continuité des mêmes services.
Enfin, les militaires du détachement, aidés par ceux de l'arrondissement de Verdun, ont assuré la délicate mission de maintenir l'ordre dans la ville même. En trois mois, ils ont procédé à plus de 700 arrestations de délinquants. Que d'énergie et de tact n'ont-ils pas dû déployer au cours de leurs différents services pour réprimer les actes de pillage et éviter les incidents. Ils ont pleinement réussi dans leur tâche, car tous ces gendarmes tués ou blessés ont été atteints alors qu'ils faisaient braiment leur devoir, quoiqu'en dise une légende qui s'est par trop répandue.
Le fait suivant, bien qu'il ne concerne pas la 15e légion en particulier, est encore de nature à donner une idée des sentiments qui animaient les gendarmes à l'égard de leurs camarades des corps de troupe. Le 16 mai, vers 22 heures, près de la gare de Verdun, un détachement de 80 artilleurs, passe devant la porte où deux gendarmes sont de service. Tout à coup un violent tir de barrage arrête la colonne. Les gendarmes se précipitent et font abriter tous les artilleurs tandis qu'eux-mêmes, faute de place, restent à l'extérieur, exposés aux rafales d'artillerie. Ils sont d'ailleurs, peu d'instants après, blessés tous les deux, victimes de leur dévouement et de leur abnégation.

« ***L'effort moral***, comme l'écrit le capitaine **JOUBERT**, dans son rapport du 11 juin 1916 au colonel commandant la gendarmerie de la IIe année, *fourni par les militaires du détachement a été très grand, car il ne s'est pas passé un jour sans que la ville, et plus particulièrement les carrefours importants où se trouvent les postes de surveillance, n'aient été bombardés et souvent très violemment ; il y a peu de militaires du détachement qui n'aient eu, auprès des postes où ils étaient de service, des soldats tués ou blessés par des obus, ou des chevaux éventrés et des voitures et des*

maisons démolies. Malgré les périls encourus et les pertes éprouvées, le moral a toujours été excellent. »
En effet, beaucoup de gendarmes pouvant bénéficier de la relève et aller se reposer à l'arrière, ont préféré rester à Verdun.
D'autres, qui avaient été laissés au service de barrage dans la zone des étapes, ont demandé à prendre la place des camarades tués, blessés ou malades.
Pendant son séjour à Verdun, le détachement mobile a eu 1 brigadier et 3 gendarmes tués et 6 gendarmes blessés, dont 1 très grièvement. En outre, le cinquième de son effectif a été évacué pour maladie, particulièrement pour bronchite.
le capitaine **JOUBERT**, commandant du détachement, et seul officier jusqu'au 4 mai 1916, a, pendant plus d'un an, subi près de 300 journées de bombardement sans avoir voulu jamais consentir à être relevé par son lieutenant stationné à un poste de sa formation dans la zone des étapes.
Le 22 mai, au cours de son service, il est pris sous un tir de destruction et atteint de deux éclats d'obus à la tête, heureusement protégée par son casque.
Le 23 juin, un obus de 150 tombe à quelques mètres de lui au moment où il s'efforce de mettre de l'ordre dans un important mouvement de camions automobiles. La commotion qu'il éprouve l'oblige, pendant plus d'un mois, à recevoir des soins à l'hôpital de la Citadelle, et cela sans qu'il interrompe un seul jour son service.
Le 13 décembre, il est encore atteint au-dessous de l'œil gauche par un éclat d'obus, pendant qu'il s'emploie sous un violent bombardement, à faire retirer les morts et les blessés.
On peut dire que le capitaine **JOUBERT** est un des rares officiers qui, ayant participé au service actif de la place, y soit resté aussi longtemps.
Trente-cinq citations récompensèrent la conduite des militaires du détachement de Verdun.

Ont été cités :

Le 15 avril 1916 :

Citation à l'ordre de la D. E. S. :

CHAPACOU (Raoul), gendarme à pied (15e légion) :

Très bon gendarme qui a accompli son devoir avec le plus grand zèle pendant toute la campagne et en particulier le 23 mars 1916.
Surpris par un bombardement, a continué sa route pour se rendre au poste, où les nécessités du service l'appelaient. Blessé par éclat d'obus, a dû être évacué.

BENOÎT (Albert), gendarme à pied, 15e légion :

Même citation.

POMIES (Guillaume-Louis), gendarme à pied, 15e légion :

Jeune gendarme qui a accompli son devoir avec le plus grand zèle depuis le début de la campagne et en particulier le 6 mars 1916.
Rentrant de service et surpris par le bombardement, a continué sa route sous les obus. Blessé et

Source : http://gallica.bnf.fr. - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

transporté à l'hôpital, a fait preuve de beaucoup de courage, insistant pour ne pas être évacué. A repris son service dix jours après.

Le 7 août, ont été cités à l'ordre de la brigade :

BOUFFIER (Henri), gendarme à pied, 15e légion :

Très bon gendarme qui, depuis plusieurs mois, a, sans interruption, assuré avec courage et sang-froid un service périlleux dans une ville soumise à des bombardements quotidiens et très violents.

DANIÉLI (Pierre), gendarme à pied, 15e légion :

Très bon gendarme qui, depuis plus de trois mois, a, sans interruption, assuré avec courage et sang-froid un service périlleux dans une ville soumise à des bombardements quotidiens et très violents.

Le 26 juillet 1916, est cité à l'ordre du corps d'armée :

JOUBERT (Hippolyte-Marius), capitaine, commandant le détachement de la prévôté mobile à Verdun, 15e légion :

Chef d'un détachement de 75 gendarmes prévôtaux affectés à une place journellement et violemment bombardée, a donné pendant plus de trois mois, à son personnel, l'exemple du courage et de l'abnégation en n'hésitant jamais à se porter aux points les plus dangereux, soit pour assurer l'ordre et la circulation, soit pour porter secours aux blessés, soit pour fournir spontanément son concours à tous les services de la place.

Le 4 décembre 1916, sont cités à l'ordre de la brigade :

JOURDAN (Joseph-François-Xavier-Gabriel), chef de brigade de 3e classe à pied, 15e légion :

Très bon sous-officier, toujours prêt à marcher dans les cas périlleux. A pris un grand ascendant sur ses hommes, pour lesquels il est un exemple d'activité, de sang-froid et de courage.

GIACOBBI (Jean), gendarme à cheval, 15e légion :

Très bon gendarme qui, dans une ville journellement bombardée, a accompli avec courage et sang-froid, de jour et de nuit, un périlleux service de patrouille à cheval et à pied.

GUILLOT (Gilbert), gendarme à cheval, 15e légion :

Même citation.

Le 6 décembre, sont cités à l'ordre de la brigade :

PINTENET, gendarme à pied, 15e légion :

Excellent gendarme qui, depuis plus de trois mois, a exécuté avec courage et sang-froid le service de patrouilleur et de planton dans une ville journellement bombardée.

LALANDE (Antoine-Auguste), gendarme à cheval, 15e légion :

Très bon gendarme qui, dans une ville journellement bombardée, a accompli avec courage et sang-froid, de jour et de nuit, un périlleux service de patrouilleur à cheval et à pied.

Le 27 mars 1917, ont été cités à l'ordre de la brigade :

ROQUES (Alexandre), brigadier à pied, 15e légion :

Brigadier très brave, d'un zèle et d'un dévouement inlassables ; sur sa demande, sert à Verdun où, depuis neuf mois, il reste volontairement. Par son mépris du danger et son énergie, il est un exemple de courage, de sang-froid et d'activité pour le personnel qu'il dirige avec une grande autorité. S'est particulièrement, distingué au cours du violent bombardement du 12 décembre dernier.

SCIARETTI (Paul-Marie), gendarme à pied, 15e légion :

Excellent gendarme, très méritant, qui reste volontairement depuis neuf mois à Verdun, se faisant remarquer par son courage et son zèle au moment du danger ; s'est notamment distingué le 16 août 1916, en assurant la continuité de la circulation au moment où les obus ennemis blessaient deux hommes et tuaient cinq animaux ; le 12 décembre, en s'employant, au péril de sa vie, à faire abriter des convois qui ne pouvaient franchir, sous le violent bombardement, le carrefour ou il se trouvait.

Le 20 août 1917, est cité à l'ordre du corps d'armée :

M. JOUBERT, capitaine, commandant le détachement de police mobile à Verdun, 15e légion :

Officier d'un courage à toute épreuve qui, pendant plus d'un an, n'a pas quitté une place systématiquement détruite par un bombardement journalier, se portant de jour et de nuit sur les points les plus exposés pour y maintenir l'ordre dans les convois, faire évacuer les blessés et enlever les morts. Contusionné à plusieurs reprises, n'a cependant jamais consenti à prendre un repos, même momentané, dans une zone moins dangereuse.

Ancestrami

Source : http://gallica.bnf.fr. - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

Le 17 octobre 1916, est cité à l'ordre de la prévôté :

PERRUCHON (Louis-Victorin-Hippolyte), gendarme à cheval, 15e légion :

Étant de patrouille pour le contrôle de la circulation, a fait preuve de courage et de sang-froid en se mettant seul à travers bois à la poursuite d'un individu suspect qui venait de le blesser grièvement d'une balle de revolver à la tête au moment où il lui demandait ses papiers ; n'a cessé la poursuite que lorsque le malfaiteur a été hors d'atteinte et n'est rentré à sou poste qu'après avoir télégraphié son signalement aux différents postes de barrage et aux brigades de gendarmerie de la région.
Le gendarme PERRUCHON est, en outre, proposé pour une médaille d'honneur en bronze.

Enfin, les propositions suivantes, faites en faveur des militaires qui s'étaient encore signalés par leur belle conduite, furent ajournées par le général commandant la défense :

CLERGUE, maréchal des logis :

Très bon sous-officier qui, depuis six mois et demi dans une ville quotidiennement bombardée, donne à ses gendarmes l'exemple de l'activité, de l'énergie et du sang-froid. A souvent fait preuve de courage dans les cas périlleux, notamment pendant le bombardement du 12 décembre dernier.

TEISSANDIER, **gendarme** :

Gendarme très dévoué et très courageux qui a exécuté pendant près de six mois, dans une ville violemment bombardée, un service très périlleux, au cours duquel il s'est fait remarquer par son sang-froid et son mépris du danger.

COMMEINHES, **gendarme :**

Très bon gendarme qui a accompli son devoir avec le plus grand zèle pendant toute la campagne ; a exécuté durant cinq mois ; dans une ville violemment bombardée, toutes les missions dangereuses qui lui ont été confiées.
S'est surtout fait remarquer par son courage, son intelligence et son activité lors d'un violent bombardement.

SOUBIE et **CHABRIER**, **gendarmes** :

Mêmes propositions de citations.

Ancestramil

Source : http://gallica.bnf.fr. - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

29e section de gendarmerie.

La 29e section de gendarmerie, affectée à la Xe armée, est constituée le 1er juin 1917, à Crugny (Marne). Placée sous le commandement du lieutenant **DUPORT**, elle compte 1 brigadier, 7 gendarmes à cheval, 1 maréchal des logis, 1 brigadier et 20 gendarmes à pied.
Elle assure, de concert avec les autres sections de l'armée, la police des cantonnements et les transfèrements des prisonniers, dans la région de Breuil et de Fismes.
Le 30 octobre, la section s'embarque à la gare de Fismes à destination de l'Italie.
Le 4 novembre, elle arrive à Vérone, où elle détache des gendarmes à Brescia et San-Bonifacio, et, le 7 décembre, elle cantonne à Castelfranco.
Les 30 et 31 décembre 1917 et le 1er janvier 1918, la ville est violemment bombardée par les avions allemands. Dans la nuit du 1er janvier, le bombardement dure de 23 heures à 4 heures et fait de nombreuses victimes (29 tués et 54 blessés).

Le 8 janvier, le gendarme SERPAGGI (Charles), 15e légion, est cité à l'ordre du quartier général de l'armée (ordre du régiment) :

Excellent serviteur, qui s'est particulièrement distingué depuis le début de la campagne par le dévouement et la bravoure dont il a fait preuve dans des circonstances difficiles et pleines de danger. Les 29, 30 avril et 1er mai 1917, au cours d'un violent bombardement d'une gare de ravitaillement, a continué son service, a organisé les secours et assuré l'ordre dans le cantonnement.

Le 12 janvier, le lieutenant DUPORT est cité à l'ordre de la prévôté :

Aux armées depuis le début de la guerre et affecté d'abord à la VIe armée, a été l'objet de notes élogieuses pour son activité, son zèle, son dévouement et son sang-froid en présence du danger, notamment sur la Somme de juillet à décembre 1916, puis à la Xe armée en avril et mai 1917, en assurant avec ponctualité, constance et bravoure, le service de ravitaillement, de police et de la circulation, parfois sous le bombardement ennemi.
En Italie, a continué à déployer un zèle et une activité inlassables dans l'exécution du service délicat qui était tout entier à organiser.

Le 14 janvier, le quartier général de la Xe armée cantonne dans les environs de Vicence, où il reste jusqu' au 31 mars, date de son retour en France.
Le 4 avril, la section débarque dans la Seine-Inférieure, d'où elle est dirigée sur Doullens. Pendant les opérations de la Somme, elle assure la garde des prisonniers de guerre, leur transfèrement sur l'arrière et la police des cantonnements de la zone de l'armée. Ses cantonnements sont fréquemment bombardés par les avions.
Dans les premiers jours de juin, elle est transportée à Luzarches (Seine-et-Oise), où elle reste jusqu'au 12 juillet. Elle est affectée à cette date au Q. G. de l'armée et transportée dans l'Aisne, où elle reste jusqu'aux premiers jours de novembre 1918.

Source : http://gallica.bnf.fr. - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

Prévôté de la 133e division d'infanterie.

La prévôté du groupement sud de Belfort, constituée en Alsace, en février 1915, compte 1 brigadier et 3 gendarmes à cheval de la 15e légion, qui lui fournit encore, en juin, 1 maréchal des logis à pied comme greffier.
Le groupement sud de Belfort constitue ultérieurement la 105e division d'infanterie, devenue elle-même 133e division de marche, en mars 1916.
Plusieurs militaires de la prévôté appartenant à la légion ont été cités pour leur belle conduite :

Citations à l'ordre de la division, le 21 décembre 1916 :

SIGAUD (Félix-Paul-Jean), gendarme à cheval, 15e légion :

Chef de poste de barrage soumis à un violent bombardement, a, du 15 au 17 décembre 1916, dirigé d'une façon parfaite son service d'ordre et de police du champ de bataille.

VIGNE (Auguste-Louis), gendarme à cheval, 15e légion :

Même citation.

Citation à l'ordre du régiment. :

FARGIER (Ernest- Irénée), gendarme, 15e légion :

Volontaire pour un poste soumis à un violent bombardement, a, du 15 au 17 décembre 1916, assuré d'une façon parfaite le service d'ordre et de police du champ de bataille.

A la suite des opérations dans les Flandres, ont encore été cités :
Le 2 novembre 1917, à l'ordre de l'état-major de la division :

JANSON (Auguste-Justin), brigadier à cheval, 15e légion :

Excellent gradé qui sert à la prévôté de la division depuis vingt et un mois dans le secteur de V... et sur des routes bombardées, dirige avec compétence un service de circulation des plus difficiles. Au cours des opérations du 26 octobre 1917 et des jours suivants dans les Flandres, a fait preuve d'énergie dans le commandement d'un poste de barrage battu de jour et.de nuit par de violents tirs d'artillerie.

GRÉGOIRE (Louis-Albert), gendarme à cheval, 15e légion :

Pendant les opérations du 15 au 19 décembre 1916 sous V. et celle du 26 octobre 1917 et jours suivants dans les Flandres, a, sous le bombardement de jour et de nuit, assuré parfaitement son service de police dans un secteur d'attaque.

Ancestrami

Source : http://gallica.bnf.fr. - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

Le 11 décembre 1917, le lieutenant **GOUIN**, de la 15e légion, prenait le commandement de la prévôté. Il ne tardait pas à se faire remarquer par ses belles qualités de courage, de sang-froid et d'initiative et, le 12 avril 1918, il était cité en ces termes à l'ordre du quartier général de la division :

M. GOUIN (Jean-Achille), lieutenant, 15e légion, .prévôt de la 133e division :

Officier chargé de la prévôté de la D. I., a assuré dans de bonnes conditions la surveillance de la circulation dans la zone de feu, payant de sa personne pour dégager les routes et permettre les ravitaillements de toute nature.

Était également cité à l'ordre du quartier général :

LARTIGUE (Jacques-Édouard), gendarme à cheval, 15e légion :

Très bon gendarme, d'un courage et d'un dévouement éprouvés, a montré le plus grand sang-froid et le plus admirable mépris du danger dans l'exécution des services qui lui ont été confiés.

Le 25 avril 1918, le lieutenant **GOUIN** était grièvement blessé en visitant les postes installés dans la zone avancée.

Le lendemain, il était cité à l'ordre de la division :

M. GOUIN (Jean-Achille), prévôt de la 133e D. I. :

Officier d'un dévouement absolu. Blessé le 25 avril en accomplissant la visite des postes de gendarmerie qui assurent le service de surveillance et de circulation dans la zone avancée.

Ont encore obtenu des citations :
24 août 1918, cités à l'ordre de la division :

MOUYSSET (Zéphirin), maréchal des logis à pied, détaché à la prévôté de la 133e division d'infanterie, 15e légion :

Sous-officier consciencieux et énergique. A rendu les plus grands services dans ses fonctions, dans les Flandres, sur l'Aisne et devant M..., dans des circonstances difficiles et sous de violents bombardements.

CHAZE (Casimir), gendarme à cheval à la prévôté de la 133e division d'infanterie, 15e légion :

A montré le plus grand dévouement à Verdun, sur l'Aisne, dans les Flandres et devant M... , en assurant son service dans des circonstances difficiles et sous des violents bombardements.

Ancestramil

Source : http://gallica.bnf.fr. - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

Mission militaire française près l'armée américaine.

La 15e légion a participé, en juin 1918, à la constitution de la prévôté attachée à la mission française près l'armée américaine.
A la suite des services rendus, le général commandant la 77e division américaine a adressé la lettre suivante au colonel chef de la mission :

État-major ; 77e division américaine :

ORDRE GÉNÉRAL N° 20.

8 mars 1919.

1° Je désire enregistrer dans les ordres généraux de cette division un tribut à la vaillante conduite des officiers et soldats qui se sont distingués par leur courage, service et sacrifice.
Les officiers français et gendarmes suivants, attachés à cette division depuis le 1er juillet 1918, ont mené avec grande dévotion et zèle les différentes missions qui leur ont été confiées tant dans la zone de l'intérieur que dans la zone des armées, souvent dans des conditions périlleuses :

CHALIMAN (Clovis-Hugues), gendarme à la 15e légion ;
AUDIBERT (Élie-Marie-Jean), gendarme à la 15e légion ;
CHARLAIX (Gabriel-Louis), gendarme à la 15e légion

ORDRE N° 75 DU 30 AVRIL 1919.

Le colonel **LINARD**, chef de la mission militaire française, près l'armée américaine, cite à l'ordre de la mission :

AUDIBERT (Élie), gendarme, détaché à la prévôté de la 77e division américaine, 15e légion :

A assuré à Verdun, en 1916, des services pénibles sous de durs bombardements. A la 77e division américaine, s'est fait remarquer par son zèle et son dévouement, notamment en Argonne et dans les Ardennes, dans l'évacuation de villages bombardés.

CHARLAIX (Gabriel-Louis), gendarme, détaché à la prévôté de la 77e division américaine, 15e légion :

S'est fait remarquer par son dévouement dans l'exécution des services pénibles, notamment à Verdun, où il fut commotionné par un obus, et à la prévôté de la 77e division américaine, en Argonne et dans les Ardennes, en novembre 1918.

Ancestramil

Source : http://gallica.bnf.fr. - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

ARMÉE D'ORIENT.

La 15e légion a fourni pendant toute la durée de la campagne de nombreux militaires aux prévôtés de l'armée d'Orient. Elle a eu sur les différents théâtres d'opérations plusieurs tués ou blessés, et de nombreuses citations ont récompensé les actes de courage et de dévouement accomplis par des officiers ou gendarmes comptant à son effectif.

Prévôté de la 2e division du corps expéditionnaire d'Orient (Dardanelles).

La prévôté de la 2e division du corps expéditionnaire d'Orient est constituée à Marseille, le 19 mars 1915. Elle-est commandée, par le lieutenant **HOULIÉ**, de la 15e légion *ter*, et comprend : 1 maréchal des logis et 9 gendarmes à cheval, 1 brigadier et 4 gendarmes à pied, soit un total de 15 gradés et gendarmes pris dans la 15e légion.
La prévôté de cette formation quitte Marseille le 2 mai et embarque le même jour à bord de *la France*.
Le 7 mai, la prévôté débarque au cap Hellès (presqu'île de Gallipoli) et va bivouaquer à 1 kilomètre au nord-est de Seddu1-Bahr.
A partir du 8, elle assure la garde du quartier général de la division et maintient l'ordre en arrière des corps engagés.
Le 11 mai, le gendarme **HAON**, de la 15e légion est blessé au bras par une balle, au cours de son service sur le champ de bataille.

Le 4 juin a lieu une attaque générale et tout le personnel est employé au service de police en arrière des lignes, et principalement dans les boyaux de communication, où il assure le transport rapide des blessés couchés et le ravitaillement en munitions.

Le 21, nouvelle attaque des tranchées ennemies. Dès le début de l'action, le brigadier **JOFFRE**, de la 15e légion, est blessé à la face par une balle, et le gendarme **CAMPLO** (également de la 15e légion) d'un éclat d'obus à la hanche. Le brigadier **JOFFRE**, évacué en France sur un transport-hôpital, devait mourir quelque temps après des suites de sa blessure.

Les attaques se suivent toujours aussi pénibles et aussi meurtrières, sous un climat qui occasionne plus de pertes que les balles de l'ennemi. La plupart des gendarmes sont évacués pour maladie et la prévôté est décimée. Le 18 juillet, cette formation est renforcée par 1 maréchal des logis, 1 brigadier et 5 gendarmes venus de la 19e légion.

Le 13 août, au cours d'un bombardement, un gendarme est tué dans la tranchée qui sert d'abri à la prévôté.

Enfin, le 5 octobre, la prévôté s'embarque à destination de Moudros, d'où le *Natal* la transporte le même jour à Salonique.

Elle y arrive le 7 octobre et se rend au camp de Zeitenlik, à environ 4 kilomètres de la ville.

La prévôté de la 20e division du corps expéditionnaire d'Orient ne compte plus que quatre gendarmes de la 15e légion. Tous les autres ont été évacués pour blessure ou maladie.

Le personnel est chargé d'assurer la police dans la zone affectée à la division.

Le 18 octobre, la prévôté est dirigée, avec la 156e division, à laquelle elle vient d'être affectée, sur Strumitza, où elle arrive le lendemain. Elle prend part, le 3 novembre 1915, à une attaque contre les positions bulgares, attaque continuée les jours suivants et pendant laquelle la gendarmerie assure avec le plus grand dévouement la mission qui lui incombe.

Le 17 novembre, un gendarme est légèrement blessé par un éclat d'obus.
Le 8 décembre, la 156e division d'infanterie commence à se replier, et la prévôté, qui escorte les trains régimentaires gagne Guerzeli, d'où elle se dirige sur Topcin, après plusieurs jours d'une marche accomplie « *dans des conditions difficiles et périlleuses, par de mauvaises pistes et sous le feu de l'ennemi* », ainsi que t'atteste le libellé d'une citation accordée à l'officier commandant la prévôté.
Enfin, de septembre à décembre 1916, la prévôté participe, avec la 156e division d'infanterie, aux opérations qui aboutissent à la prise de Florina, puis de Monastir.

Ont été cités à l'ordre de la division du corps expéditionnaire d'Orient, le 3 octobre 1915 :

CAMPLO (Étienne-Henri), gendarme, 15e légion :

Désigné pour participer au service .d'ordre pour l'évacuation des blessés dans les boyaux de communication lors du combat du 21 juin 1915, a été grièvement blessé. A demandé à rejoindre son poste à la prévôté bien qu'incomplètement guéri.

HAON (Jean-Baptiste), gendarme, 15e légion :

Blessé le 11 mai 1915 en participant au service d'ordre en arrière des troupes engagées.
Le 13 août 1915, a été de nouveau blessé au pied droit à la suite de l'explosion d'un obus dans la tranchée-abri qu'il occupait avec de ses camarades. S'est porté, malgré cela, un des premiers au secours d'un militaire très grièvement atteint qui s'y trouvait enseveli.

JOFFRE (Jean-François), brigadier, 15e légion :

Chargé de la direction du service d'ordre pour l'évacuation des blessés dans les boyaux de communication lors du combat du 21 juin, a été très grièvement blessé. Mort des suites de ses blessures.

Le 3 mars 1916, à l'ordre du régiment :

HEYRAUD (Henri-Alphonse), maréchal des logis, 15e légion :

Débarqué à Seddul-Bahr avec les premières troupes, a fait toute la campagne des Dardanelles, apportant dans l'exercice de ses fonctions le plus grand dévouement et montrant le plus bel exemple de discipline et de tenue. En octobre, remplaçant provisoirement son officier malade, s'est acquitté parfaitement de sa mission.

Le 24 octobre 1916, ont été cités à l'ordre de la division :

BORNE (Valéry-Maurice), brigadier à pied à la prévôté de la 57e division (A. O.), 15e légion :

Source : http://gallica.bnf.fr. - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

A fait preuve de sang-froid et de calme au cours du bombardement d'un centre de ravitaillement où il était détaché comme chef de poste. A été fortement contusionné par éclat d'obus le 15 août 1916 (Anadolile).

PERBOST (Jean-François-Régis), gendarme à pied à la prévôté de la 57e division (A. O.), 15e légion :

Serviteur zélé et dévoué, a reçu quatre blessures légères au cours d'un bombardement le 19 septembre 1916.

Ont été cités à l'ordre du régiment :
Le 4 octobre 1918 :

VALETTE (Adolphe-Louis-Pascal), gendarme à cheval à la prévôté de la 57e division (A. O.), 15e légion :

Le 16 août 1918, a fait preuve de courage et de sang-froid en assurant par de judicieuses mesures la protection d'un convoi de ravitaillement, formé d'animaux de bât, repéré et mitraillé par un avion ennemi ; a été très légèrement blessé au cours de cette action par un éclat de bois près de l'œil droit.

Le 21 février 1919 :

BOUCHET (Charles-Joseph), chef de brigade de 3e classe à pied du 1er groupement de divisions (A. O.), 15e légion :

En Orient depuis quinze mois, a fait preuve en toutes circonstances d'énergie et de dévouement, notamment du 25 mai au 10 juin 1918, à l'attaque de Skra, où il s'est acquitté parfaitement du service de la police et de la circulation sur les routes soumises à de violents bombardements. A participé à l'avance en Macédoine, en Serbie, Bulgarie et Roumanie.

Le 23 février 1919 :

SARRAZIN (Joseph), gendarme à cheval à la prévôté de la 156e division (A. O.), 15e légion :

Pendant deux ans et huit mois de présence aux prévôtés, tant au front français qu'en Orient a fait preuve d'activité, d'énergie et de dévouement. A été signalé en octobre 1915 pour son courage et son activité dans le service au cours de sérieux combats où il a eu son cheval tué d'un éclat d'obus. A coopéré, du 12 au 23 septembre 1918, à un service d'ordre permanent organisé dans une gare de ravitaillement et sur une route fréquemment bombardée.

Le 20 juillet 1919 :

BOUET (Pierre-Léon), chef de brigade de 4e classe à pied à la prévôté du 1er groupement de divisions (A. O.), 15e légion :

Source : http://gallica.bnf.fr. - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

Chef de brigade d'un zèle et d'un dévouement éprouvés ; en Orient depuis dix-huit mois, a dirigé et commandé son personnel avec tact et autorité et a procédé avec une activité intelligente et inlassable, dans des circonstances difficiles, à la recherche puis à l'arrestation des malfaiteurs réputés des plus dangereux.

Le 20 juillet 1919 :

PRÉ (François-Joseph), gendarme à pied à la prévôté du 1er groupement de divisions (A. O.), 15e légion :

En Orient depuis dix-huit mois, a fait preuve de dévouement, et d'énergie lors de la marche en avant en Serbie, Roumanie et s'est signalé en Russie méridionale par son activité intelligente au cours des missions toujours périlleuses qui lui ont été confiées.

Le 20 décembre 1919 :

PIONNEAU (Adrien-Marie), gendarme à pied à la prévôté de la 156e division (A. O.), 15e légion :

Du 10 août au 22 septembre 1918, à Monastir, a coopéré à un service d'ordre permanent établi sur une route fréquemment bombardée et où des militaires ont été grièvement blessés à côté de lui.

SADION (Sylvain-Marcellin), gendarme à cheval à la prévôté de la 156e division d'infanterie (A. O.), 15e légion :

Très bon gendarme, plein de zèle et de dévouement. En 1916, dans la Somme, en 1917 dans l'Aisne et en 1918 dans la région de Monastir, a activement coopéré au service d'ordre et de police de la circulation sur des routes fréquemment bombardées.

BATTAGLINI (Dominique-François), gendarme à cheval à la prévôté de la 156e division d'infanterie (A. O.), 15e légion :

Très bon gendarme, actif et énergique. En 1916 et en 1917 en Champagne, dans la Somme et à Verdun, a activement coopéré au service d'ordre et à la police de la circulation.

Cité à l'ordre de la brigade, le 12 mai 1920 :

SANGAYRAC (Célestin-Auguste), chef de brigade de 4e classe, 15e légion :

Comme commandant de détachement prévôtal à Sculari d'Albanie, a montré de grandes qualités d'énergie et a fait preuve du plus grand dévouement en exerçant ses fonctions dans un pays particulièrement difficile.

Source : http://gallica.bnf.fr. - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

Force publique de Salonique.

Par décision ministérielle du 1er janvier 1916, un détachement de 2 officiers et 212 gradés et gendarmes, appartenant à différentes légions, est concentré à Marseille, où il s'embarque, le 13, sur le *Lutétia*, à destination de Salonique.
A son arrivée, le 18, le détachement est renforcé par la prévôté de la force publique du Q. G. de l'armée d'Orient et la prévôté de la base de Salonique et compte 6 officiers et 311 gradés et gendarmes.
Dès son arrivée à Salonique, le détachement est réparti en six secteurs d'un effectif moyen de 50 hommes, dont cinq correspondent à la ville même et le sixième aux environs immédiats.
Le 27 mars a lieu un violent bombardement par avions qui fait 3 blessés parmi les militaires de la prévôté.
La force publique n'a pris part à aucune action de guerre proprement dite, mais, pendant trois ans, elle a assuré la police de la ville, souvent dans des conditions très difficiles.
C'est ainsi qu'en ce qui concerne la légion, le gendarme **ADOUE** a été mortellement blessé, le 19 janvier 1918, par un bandit qui venait de tuer deux personnes.

Ce militaire a été cité à l'ordre de l'armée, le 10 février 1918, avec le beau motif suivant :

Entendant des coups de feu alors qu'il rentrait de patrouille, s'est porté sans hésiter dans la direction des coups de feu, s'est trouvé aux prises avec un bandit qui venait de tuer deux passants, et, en essayant de s'emparer de lui, a été mortellement blessé.
Au cours de la guerre, a toujours fait preuve de courage, de sang-froid et d'abnégation.

La prévôté de Salonique a également fourni de nombreux postes dans l'intérieur de la Macédoine et partout son personnel a déployé, ces qualités de tact, de dévouement, d'initiative et de sang-froid qui l'ont fait apprécier du commandement.
L'effectif de la force publique de Salonique a subi de fréquentes modifications, provenant soit des relèves, soit des diverses mutations, et il n'a cessé de s'accroître jusqu'à la fin de la campagne.
En juillet 1916, 69 anciens gendarmes crétois ont été affectés à la force publique comme auxiliaires et répartis dans les différents secteurs. En mai 1917, 3 officiers et 78 gradés ou gendarmes ont été envoyés de France pour renforcer ses effectifs. Le 12 juillet, nouveau renfort de 33 gendarmes également envoyés de France.
Le 1er août, la force publique s'est encore accrue d'un officier et de 50 gendarmes provenant des troupes d'occupation de la Thessalie, et, le 1er octobre, de 50 gendarmes provenant de la mission militaire française d'Albanie.
La 15e légion, en particulier, a fourni de nombreux militaire au détachement de gendarmerie de Salonique. Au commencement de l'année 1918, elle y détachait : 1 officier, 9 chefs de brigade, 33 gendarmes à pied ou à cheval.

Source : http://gallica.bnf.fr. - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

Ont été cités :

A l'ordre de la division, le 19 octobre 1916 :

BARRAT (Joseph), maréchal des logis, 15e légion :

Excellent sous-officier. Très belle attitude lors de l'incendie des bâtiments de la douane à la suite d'un bombardement aérien et lors de prise de possession du Konak, à laquelle cherchait à s'opposer le poste de police qui en assurait la garde.

A l'ordre du régiment, le 2 décembre 1919 :

PASCAL (Gratien-Casimir-Philippe), gendarme, 15e légion :

Le 11 mai 1918, étant en route sur Salonique sur le Sant-Anna, et ce bateau venant d'être torpillé, s'est fait remarquer par son courage et son sang-froid au milieu de la panique qui régnait sur le bateau. A contribué pour une large part au maintien de l'ordre pendant les opérations de sauvetage et n'a quitté le bord que lorsque l'ordre en fut donné et au moment où le bateau allait sombrer.

A l'ordre de l'état-major de l'armée française d'Orient le 28 février 1917 :

M. GILBERT (Jules-Marie-Dominique), capitaine, 15e légion :

Officier dont le zèle et le dévouement ont été constants depuis son arrivée à l'état-major de l'armée d'Orient. A, en plusieurs occasions, avec beaucoup de courage et d'énergie, en particulier lors du bombardement de l'état-major à Salonique par un zeppelin, le 1er février 1916, et à Monastir par les canons ennemis pendant plus d'un mois.

Le capitaine GILBERT a été inscrit pour chevalier au tableau spécial de la Légion d'honneur, le 17 avril 1917, avec la mention suivante :

GILBERT (Jules-Marie), capitaine de gendarmerie (active) à l'état-major d'une armée : *désigné comme prévôt d'une base, a organisée dans des circonstances difficiles, le service de cette formation prévôtale et l'a dirigée avec compétence et autorité.*

En outre, par décret du 14 juillet 1917, le gouvernement serbe a accordé les distinctions suivantes :

Capitaine **LAVIT** : Ordre royal de Saint-Sava de 4e classe ;
Maréchaux des logis **BARRAT** et **DUFAU** : médaille des Services dévoués en or.

Source : http://gallica.bnf.fr. - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

Prévôté de la base de Corfou.

Le 2 février 1916, 1 maréchal des logis, 1 brigadier et 7 gendarmes à cheval, 1 brigadier et 8 gendarmes à pied de la 15e légion, sous les ordres du lieutenant **GÉRARDIN**, de la section de Salon, sont concentrés à Marseille pour constituer la prévôté destinée à la base de Corfou.
Le 4 février, cette prévôté reçoit, à Toulon, 12 gradés et gendarmes de la 15e légion *bis*, et, le 6, elle s'embarque à destination de Corfou, où elle arrive le 17.
Cette prévôté, placée sous les ordres du général commandant la mission française auprès de l'armée serbe, est chargée d'assurer, de concert avec les carabiniers italiens, les consignes relatives à la discipline générale et au maintien de l'ordre dans le port de Corfou et ses environs.
Le 8 avril, elle reçoit de France un renfort de gendarmes et passe sous le commandement du capitaine **DEVILLER** de la 15e légion.
La prévôté ne prend part à aucune opération de guerre, mais elle assure un service des plus délicats, surveillant les suspects et recherchant les espions allemands nombreux dans la région.
En août, des postes sont établis sur la côte orientale de l'île pour la répression de la contrebande de guerre par voie de mer et la surveillance des mouvements de bateaux suspects.
En septembre, la gendarmerie est également chargée du contrôle de toutes les barques qui entrent à Corfou ou qui en sortent.
Ce service se continue jusqu'à la fin de la campagne, et là, comme partout, la gendarmerie s'acquitte de sa mission à l'entière satisfaction des hautes autorités auprès desquelles elle est employée.
Par décret du 9-22 mars 1917, Son Altesse Royale le prince régent de Serbie décerne les décorations suivantes :

Aigle blanc de 1re classe avec glaives : chef d'escadron **DEVILLER** (promu à ce grade depuis le 24 décembre 1916).
Médaille d'or des services distingués : brigadier **WIEL**, 15e légion.
Médaille d'argent des services distingués : gendarmes **MIGNUCCI**, **ÉTOURNEAU**, **CAZEAUX**, 15e légion.

Ont été cités :

Le 30 janvier 1919, à l'ordre de la brigade :

BEYET (Jules-Alphonse), chef de brigade de 4e classe à pied, détaché à la prévôté de Corfou, 15e légion :

Brigadier de gendarmerie d'un dévouement absolu. Au front d'Orient depuis le 28 octobre 1917, s'est montré en toutes circonstances à hauteur de sa mission délicate, imposant par son calme et son énergie le respect dû aux décisions du commandement.

JUMAS (Aparcel-Louis), gendarme à pied, détaché à la prévôté de Corfou (A. O.), 15e légion :

Aux armées depuis trente-deux mois, s'est montré en toutes circonstances à hauteur de ses délicates fonctions. A su, par son calme et son énergie, imposer toujours et partout le respect dû aux

décisions du commandement.

Le 2 février 1919, à l'ordre de la brigade :

FOURNIER (Louis-François-Auguste), gendarme à pied, détaché à la prévôté de Corfou, 15e légion :

Aux armées depuis trente-deux mois, s'est montré en toutes circonstances, et à des époques extrêmement difficiles, à hauteur de ses fonctions délicates.

Le 12 avril 1919, à l'ordre de la brigade :

MAURIN (Joseph-Marius), chef de brigade de 2e classe à cheval, détaché à la prévôté de Corfou, 15e légion :

Sur le front français du 8 août 1914 au 28 avril 1916. Entré en Lorraine allemande le 20 août 1914, a pris part aux combats de Dieuze, où il a été blessé légèrement ; est resté dans la zone de l'armée pendant vingt mois. A assisté aux affaires des Éparges, dans la région de Verdun, à Suippes et à Souain, où il a assuré un service sous de fréquents et violents bombardements. Sert en Orient depuis le 2 décembre 1917, où il s'est régulièrement distingué par sa bravoure et son dévouement dans la recherche et la poursuite de nombreux malfaiteurs au péril de sa vie.

Citations obtenues par des militaires appartenant ou ayant appartenu à la 15e légion et qui ne figurent pas dans les renseignements sur les prévôtés.

Cité à l'ordre du Q. G. du 2e C. C., le 28 octobre 1915 :

FAURY (Édouard), gendarme à cheval à la prévôté du Q. G. du 2e C. A. C. :

Le 7 octobre 1915, étant de service à un carrefour difficile et dangereux où quatre obus de gros calibre tombèrent dans un rayon de 20 mètres, tuant deux chevaux sur quatre d'une voiture de ravitaillement, n'a pas hésité à porter aide et assistance au conducteur. Le lendemain, a également porté secours, pendant l'exécution d'un tir de barrage, à deux conducteurs dont les chevaux venaient d'être tués à quelques pas de lui.

Cité à l'ordre du Q. G. de la division du Maroc, le 23 juillet 1916 :

SABATIER (Joseph-Hilaire), maréchal des logis à la prévôté de la division du Maroc :

Présent au front depuis le début des hostilités, n'a cessé de se distinguer par son zèle, son courage et son dévouement. Le 5 juillet 1916, un obus ayant fait exploser un dépôt de munitions, s'est porté immédiatement sur les lieux, bien que tout danger ne soit pas écarté et que l'ennemi continuât son tir, a continué à organiser le transport des blessés et l'évacuation du matériel resté sur le terrain bombardé.

Source : http://gallica.bnf.fr. - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

Cités à l'ordre du régiment le 23 novembre 1916 :

CAZAUX (Jean-Marie), gendarme à cheval à la prévôté du Q. G. du 2e C. A. C. :

Le 16 novembre 1916, au cours d'un bombardement d'un village par l'ennemi avec obus de gros calibre, a fait preuve de bravoure en procédant, dans un endroit particulièrement dangereux, au sauvetage de plusieurs familles ensevelies sous les décombres d'une maison qui venait d'être détruite.

BRAU (Adrien-Louis), gendarme à cheval à la prévôté du Q. G. du 2e C. A. C. :

Même citation.

Cité à l'ordre de la division, le 30 avril 1917 :

JANIN (Louis), gendarme à pied à la prévôté de la 34e D. I. :

Ayant reçu l'ordre d'assurer la police du champ de bataille pendant les attaques du 16 au 26 avril 1917, a parfaitement rempli sa mission et s'est maintenu au carrefour dont il avait la surveillance, malgré la violence du bombardement auquel ce carrefour était fréquemment soumis.

Cité à l'ordre de la division, le 7 mai 1917 :

M. RAVEL (Lazare-Charles-Lucien), capitaine, prévôt de la 37e D. I. :

A fait preuve, depuis le début de la campagne, de beaucoup d'énergie, de bravoure et de dévouement dans l'exécution des missions qui lui ont été confiées.

Cité à l'ordre du 1er C. A. C., le 11 mai 1917 :

M. CANCEL (François-Théodore), chef d'escadron, prévôt du 1er C. A. C. :

Sur le front depuis plus d'un an, a fait preuve de tact et d'une activité inlassable dans l'exécution de son service, notamment au cours des opérations offensives du C. A. (juillet 1916-mars et avril 1917), où il a assuré, malgré des difficultés considérables, la police de la circulation, ainsi que le service d'ordre dans la zone du C. A.

Cité à l'ordre du corps d'armée, le 21 mai 1917 :

M. DELORME (Louis-Édouard), chef d'escadron, prévôt du 1er C. A. :

A dirigé dans des circonstances particulièrement difficiles, pendant les dernières opérations, le service de la circulation, prenant toujours avec intelligence, rapidité et décision, les mesures les plus propres pour parer aux à-coups produits par le mauvais état des routes, la densité des troupes et le grand nombre de transports.

Cité à l'ordre de l'état-major de la 40e D. I., le 4 juillet 1917 :

SOUCHE (Henri-Roch), gendarme à pied à la prévôté de la 40e D. I. :

Bon gendarme qui a fait preuve d'un grand calme sous les bombardements ; a été blessé le 22 avril 1917.

Cité à l'ordre du Q. G. de la division, le 15 août 1917 :

LAURENT (Augustin-Henri), gendarme à cheval à la prévôté de la 129e D. I. :

Étant de service au parc du génie, au cours d'un bombardement, s'est élancé pour activer le déchargement d'une voiture d'explosifs à laquelle le feu s'était communiqué et, sous les obus, a continué d'écarter les trois caisses voisines, empêchant ainsi l'incendie de prendre de grosses proportions.

Cité à l'ordre du régiment, le 6 septembre 1917 :

COSTE (Charles-Constant), brigadier à cheval à la prévôté de la 162e D. I. :

Pendant les opérations du 6 au 17 août 1917, a donné un bel exemple de dévouement et d'esprit militaire dans le commandement d'un poste de barrage sur un canal constamment soumis à de violents bombardements.

Cité à l'ordre du Q. G. de la division, le 10 septembre 1917 :

GARRELONGUE (François), maréchal des logis chef à la prévôté de la division du Maroc :

Sur le front depuis le 7 août 1916, au cours des opérations de Verdun (août 1917), a assuré comme chef de poste, avec sang-froid et dévouement, son service de surveillance de la circulation dans une zone journellement bombardée ; s'était déjà signalé dans la Somme (décembre 1916) et en Champagne (avril 1917).

Cité à l'ordre de la division le 8 décembre 1917 :

M. TERCINET (Louis-Léon), capitaine, prévôt de la 134e D. I. :

Chargé le 2 décembre, du service d'ordre de la gare de ravitaillement de ..., a, sous un bombardement de gros calibre, dirigé son service avec beaucoup de calme et de courage, maintenant partout un ordre parfait et assurant l'évacuation rapide de la gare et des blessés.

Ancestrami

Source : http://gallica.bnf.fr. - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

Cité à l'ordre de la mission militaire en Alsace, le 17 mars 1918 :

WASSENER (Maximilien), chef de brigade de 4e classe à pied à la prévôté d'Alsace :

Commande avec énergie un poste de première ligne soumis à de fréquents bombardements au cours desquels il a fait preuve d'initiative, de sang-froid et d'une grande force morale.
Les 3, 4 et 12 mars 1918, au cours d'un violent bombardement, n'a cessé du parcourir la commune dans le but de calmer la population et de porter secours aux blessés.

Cité à l'ordre de la division, le 10 avril 1918 :

BLANC (Joseph-Albert), chef de brigade de 4e classe à cheval à la prévôté de la 134e D. I. :

Très bon brigadier, auxiliaire précieux de ses officiers. Au front depuis deux ans six mois, assurant un service pénible dans une place constamment bombardée. A été blessé le 8 avril 1918 et n'a interrompu son service que sur l'ordre formel de ses chefs.

Obtient une lettre de félicitations du colonel prévôt de la VIe armée, du 15 avril 1918 :

COSTE (Charles-Constant), chef de 4e classe à cheval à la 18e section prévôtale :

Pendant la période du 9 mars au 15 avril, a fait preuve, tant dans la zone avant au nord de l'Ailette que dans la ville de Soissons, sous des bombardements constants et violents, de sang-froid, de courage et d'énergie en accomplissant de jour et de nuit un service de surveillance et de circulation aux endroits les plus exposés.

Cité à l'ordre de la prévôté de la IIIe armée, le 28 mai 1918 :

LEMATTE (Gaston-Étienne), chef de 4e classe à cheval à la prévôté du Q. G. du 2e C. A. :

Dans la nuit du 23 au 24 mai 1918, vers 1 h.15, au cours d'une patrouille effectuée pendant un bombardement par avions, entendant des cris venant de la direction de l'ancien chemin de Clairoix à Longueil-Annel, le chef de brigade LEMATTE s'est porté immédiatement au secours de deux sapeur ensevelis sous l'éboulement d'une carrière où ils s'étaient réfugiés. Avec l'aide du personnel de la prévôté et de quelques soldats et civils, et après une heure et demie de déblaiement, les deux sapeurs furent retirés vivants, l'un d'eux fortement contusionné. En cette circonstance, alors que les avions ennemis bourdonnaient encore au-dessus de la localité, le chef de brigade LEMATTE a fait preuve de décision, de courage et de dévouement et, grâce à la rapidité des mesures qu'il a prises, les deux sapeurs, ensevelis ont échappé à la mort.
Le colonel prévôt de l'armée est heureux de donner la conduite du chef de brigade LEMATTE en exemple aux militaires de la prévôté.

Source : http://gallica.bnf.fr. - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

Cité à l'ordre du régiment, le 21 juillet 1918 :

CELLIER (Marie), gendarme à pied à la 151e section prévôtale :

Très bon gendarme, au front depuis le 1er avril 1917. En service dans une place située en pleine bataille, s'est particulièrement distingué le 21 avril 1918, en concourant, sous un violent bombardement, à l'extinction d'un incendie qui menaçait de prendre de grandes proportions, et 1e 18 juin 1918, lors de l'attaque de la ville par les Allemands.

Cité à l'ordre du régiment, le 28 août 1918 :

RASCALON (Marius-Joseph), gendarme à pied à la prévôté de la 37e D. I. :

Bon gendarme ; le 8 juillet 1915, blessé légèrement au cours d'un bombardement, a montré du sang-froid dans l'exécution de son service, qu'il n'a pas interrompu.

Cité à l'ordre du corps d'armée, le 5 octobre 1918 :

M. NAUDINAT (Napoléon), chef d'escadron, prévôt du 36e C.A. :

Officier supérieur plein de conscience et de zèle, qui n'a cessé de faire preuve de qualités militaires pendant son séjour au C. A. Chargé d'assurer le service de la circulation pendant les opérations auxquelles le C. A. a pris part en 1917 et 1918, s'est acquitté de sa tâche de la manière la plus satisfaisante, visitant constamment les postes les plus avancés dans des zones violemment bombardées.

Cité à l'ordre du Q. G. de la division, le 14 novembre 1918 :

PENET (Marius), chef de 4e classe à pied à la prévôté de la 36e D. I. :

Chef de brigade d'un dévouement accompli qui, par son exemple, a su obtenir de ses subordonnés le meilleur rendement. Au front depuis deux ans, a rempli de façon impeccable les diverses missions à lui confiées et a participé avec calme et sang-froid au service des barrages au cours des combats du printemps 1918.

Cité à l'ordre du 2e C. A. italien, le 17 novembre 1918 :

POGGI (Martin), gendarme à pied à la prévôté du 2e C. A. italien :

Gendarme sérieux et pondéré, animé de belles vertus militaires. Pendant l'offensive allemande de juillet 1918, a fait preuve de vaillance en allant seul relever un camarade après avoir traversé une nappé de gaz et en assurant le service au poste de barrage sous la canonnade.

Ancestrami

Source : http://gallica.bnf.fr. - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

Cité à l'ordre du Q. G. du G. A. F., le 19 novembre 1918 :

BOUCHER (Pierre), gendarme à pied à la prévôté du G. A. F. :

Assure aux armées, et depuis le début de la campagne, un excellent service, dans des postes de barrage situés dans les zones avancées, où il fait preuve de sang-froid et d'énergie, sous de violents bombardements, notamment dans l'Aisne en 1918.

ANDREUCCI, (François), gendarme à pied à la prévôté du G. A. F. :

Même citation.

Cité à l'ordre du Q. G. de la VIe armée, le 2 décembre 1918 :

DUMAS (Albert), gendarme à pied à la 18e section prévôtale :

Très bon gendarme, aux armées depuis le début de la campagne. A toujours fait preuve de zèle et de dévouement en toutes circonstances et s'est particulièrement fait remarquer par son calme et son courage sur la Marne (1916), en assurant le service près de la ligne de feu, dans les régions de l'Aisne et de Soissons (1915-1918), en des postes soumis à de violents bombardements, et lors du dernier repli de l'Aisne (1918), en assurant jusqu'au dernier moment l'évacuation des populations jusque sous le feu de l'ennemi.

Cité à l'ordre du 1er C. A. C., le 8 décembre 1918 :

M. CANCEL (François-Théodore), chef d'escadron, prévôt du 1er C. A. C. :

Officier supérieur très consciencieux, très dévoué et très crâne. A fait preuve d'une activité inlassable et d'un tact absolu dans l'exécution de son service pendant les opérations du Chemin-des-Dames (août-novembre 1917) et de la montagne de Reims (mai-septembre 1918), où il a assuré, malgré de grandes difficultés et parfois sous de violents bombardements, la police de la circulation ainsi que le service d'ordre dans la zone du C. A.

Cité à l'ordre du Q. G. du 34e C. A., le 15 décembre1918 :

ALLÈNE (Marius), chef de 4e classe à cheval à la prévôté du 34e C. A. :

Excellent chef de brigade, adjoint au prévôt, modèle du devoir, donnant partout le meilleur exemple à son personnel, sans souci de la fatigue ni du danger. A toujours assuré son service avec la plus grande énergie et le plus grand dévouement, notamment au cours des opérations d'août à novembre 1918 dans l'Oise et en Belgique.

VINCENSINI (Paul-François), gendarme à cheval à la prévôté du 34e C. A. :

Mobilisé dès le premier jour, a fait, preuve de dévouement en refusant à plusieurs reprises la relève qui lui était offerte et à laquelle il avait droit par sa situation de famille et son temps de présence

Source : http://gallica.bnf.fr. - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

aux armées. A toujours montré beaucoup d'allant et un moral excellent, notamment au cours des opérations d'août à novembre 1918, dans l'Oise et en Belgique.

Cité à l'ordre du régiment, le 16 décembre 1918 :

GUIRAUD (Raoul-Gaspard), gendarme à cheval à la prévôté de la 162e D. I. :

Très bon gendarme, aux armées depuis le 7 avril 1916. A toujours donné entière satisfaction. A fait preuve, en maintes circonstances, de courage, de sang-froid et d'endurance dans l'exécution de tous les services dont il a été chargé. En particulier pendant les opérations d'avril et mai dans le secteur de Mesnil-Saint-Georges, où il a été légèrement intoxiqué par les gaz ; de juin à octobre 1918 dans l'Aisne en assurant l'exécution de son service dans des localités violemment bombardées et la police de la circulation à des carrefours continuellement battus par l'artillerie ennemie.

Cité à l'ordre du régiment, le 2 janvier 1919 :

BRÉGILLE (Victor), chef de brigade de 3e classe à cheval à la prévôté de la 43e D. I. :

Serviteur modèle, s'est notamment distingué dans la Somme en 1918, où, pendant cinq mois, il a assuré son service, malgré les bombardements, avec un constant dévouement. A montré les mêmes qualités de zèle et d'énergie depuis son affectation au Q. G. de la 43e division.

Cité à l'ordre du Q. G. de la division, le 15 janvier 1919 :

JAUBERT (Valentin-Adrien-Baptiste), chef de 3e classe à cheval à la prévôté de la 165e D. I. :

Excellent chef de brigade depuis longtemps aux armées ; a fait preuve en toute occasion de tact, d'énergie et de dévouement ; à maintes reprises, a donné l'exemple du courage et de l'abnégation et a assuré avec sang-froid le maintien de l'ordre et la police des points bombardés. Vingt mois de présence à l'armée d'Orient.

Cité à l'ordre du Q. G. de la division, le 12 février 1919 :

CARMINATI (Jean), gendarme à cheval à la prévôté de la 61e D. I. :

Blessé en assurant son service avec courage et sang-froid au cours de la bataille de mai-juin 1918.

Cité à l'ordre du corps d'armée.....(illisible).....

M. **LANCELOT** (Charles.....(illisible).....

A fait preuve, depuis ….....(illisible).....
militaires qui lui ont v.....(illisible).....
à titre exceptionnel et une citation à la division. Pendant les attaques allemandes du mois de juin 1918 dans la région de Montgobert, a de nouveau rendu les meilleurs services, assurant lui-même les barrages sous un très violent bombardement. A quitté le dernier un village après avoir ***assuré***

Source : http://gallica.bnf.fr. - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

toutes les mesures prescrites.
Officier aussi brave que dévoué.

Cité à l'ordre du Q. G. du corps d'armée, le 25 février 1919 :

AUZIER (Léon-Jean-Baptiste), chef de brigade de 4e classe à pied à la prévôté du 2e C. A. C. :

Au front depuis avril 1916. A assuré le service d'ordre et de police du champ de bataille, au cours des opérations de l'Aisne et sous Verdun ; s'est fait remarquer par sa vaillance et sa belle attitude sous les plus violents bombardements.

BUOT (Maurice-Pierre), gendarme à cheval à la prévôté du 2e C. A. C. :

Bon et brave gendarme. A fait preuve en toutes circonstances dans son service du champ de bataille, de courage, de dévouement et d'entrain.

AMARNIER (Paul-Benjamin), gendarme à cheval à la prévôté du 2e C. A. C. :

Même citation.

Cité à l'ordre du régiment le 13 mars 1919 :

DATHUY (Maurice-Marius), gendarme à pied à la prévôté du Q. G. du 4e C. A. :

Gendarme calme, brave et très dévoué. A assuré parfaitement le contrôle de la circulation dans une région fréquemment bombardée et a été blessé au cours de son service, par un éclat d'obus, le 22 juillet 1917.

Cité à l'ordre de la Direction de l'arrière, le 5 avril 1919 :

M. GUILLEVIC (Marthurin-Julien), lieutenant, commandant la prévôté de la gare régulatrice de Dunkerque :

Prévôt pendant deux ans d'une gare régulatrice soumise à de violents bombardements par canons et par avions, notamment de septembre 1916 à octobre 1918, a toujours montré, par son calme et son attitude sous le feu, le plus bel exemple de bravoure et d'accomplissement consciencieux et intelligent du devoir.

Cité à l'ordre du régiment, le 9 avril 1916 :

TURIN (Jules), gendarme à pied à la prévôté du Q. G du 4e C. A. :

Très bon gendarme prévôtal. Au front depuis deux ans. A toujours fait preuve de beaucoup de zèle et de dévouement en assurant parfaitement son service dans une région souvent bombardée, notamment pendant l'offensive de Champagne de septembre à novembre 1918.

Ancestrami

Source : http://gallica.bnf.fr. - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

Cité à l'ordre des troupes françaises du Levant, le 28 octobre 1919 :

PÉLISSON (Louis-Fortuné-François), gendarme à pied à la prévôté de l'armée française du Levant :

Après avoir fait cerner par des gendarmés libanais une maison occupée par des bandits, y pénétra avec un gendarme français et, après un échange de coups de feu, s'élança pour en finir dans la pièce occupée par les rebelles et tomba mortellement frappé. A donné ainsi le plus bel exemple de courage à la population. La médaille militaire, qui lui a été accordée à titre posthume, a été épinglée sur son cercueil.

Cité à l'ordre du 2e C. A. italien, le 14 septembre 1919 :

MARCHÉSI (Jean-Toussaint), gendarme à pied à la prévôté du 2e C. A. italien :

Excellent gendarme, attaché à la 3e D. I. I. Pendant les opérations qui portèrent la victoire de l'Aisne a la Meuse, a toujours fait preuve de courage et d'abnégation dans les fatigues et les dangers (front de France, septembre-novembre 1918).

Cité à l'ordre du régiment, le 31 mai 1920 :

GÉBELIN (Arthur-Auguste), gendarme à pied à la 210e section prévôtale :

Gendarme dévoué. Détaché pendant toutes les hostilités dans différentes prévôtés, s'y est toujours fait remarquer par son courage et son sang-froid. S'est particulièrement distingué en 1916 à Berny-sur-Noye, où il a été intoxiqué.

Les gendarmes **FARGIER (Régis-Célestin) et LABEILLÉ (Louis),** de la prévôté de la 12e D. I., ont obtenu une copie individuelle de l'ordre n° 68 du 6e C. A. et de l'ordre général de l'armée N° 147, comme combattants des Éparges :

ORDRE DU CORPS D'ARMÉE N° 68.

Pendant cinq mois, avec un courage et une ténacité dont les guerres précédentes n'avaient pas encore fourni d'exemples, les troupes de la 12e division d'infanterie ont poursuivi le siège de la formidable forteresse que nos ennemis avaient établie sur la hauteur des Éparges.
Un dépit des obus, des mitrailleuses et des torpilles, ces troupes héroïques, libérant chaque jour, au prix de leur sang, quelques nouvelles parcelles du sol national, ont gravi pas à pas les pentes escarpées de la hauteur.
Soutenues par une artillerie admirable dont la vigilance n'a jamais été surprise, elles ont repoussé dix-huit contre-attaques, infligeant aux troupes opposées des pertes si sanglantes qu'elles durent être entièrement relevées.
Hier enfin, le succès définitif est venu couronner leurs efforts.
Combattants des Éparges, vous avez inscrit une page glorieuse dans l'histoire. La France vous en remercie.

Signé : Général **HERR**.

Source : http://gallica.bnf.fr. - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

ORDRE GÉNÉRAL DE L'ARMÉE.

Le général commandant l'armée cite à l'ordre de l'armée :

La 12e division d'infanterie et le 25e bataillon de chasseurs :

Ont donné, depuis le début de la campagne, de nombreuses marques de haute valeur, qu'ils viennent encore d'affirmer en s'emparant, après une lutte qui a duré plus d'un mois, de la position fortifiée des Éparges, dont ils ont complètement chassé l'ennemi.
Parmi les actions brillantes de la 1re armée, ce combat est le plus brillant. Il a valu à la 1re armée un radio-télégramme du général commandant en chef qui a été communiqué à toutes les armées et qui est ainsi conçu :
« *Le général commandant en chef adresse l'expression de sa profonde satisfaction aux troupes de la 1re armée qui ont définitivement enlevé la position des Éparges à l'ennemi. L'ardeur guerrière dont elles ont fait preuve, la ténacité indomptable qu'elles ont montrée, qui sont un sûr garant que leur dévouement à la patrie reste toujours le même; il les en remercie.* »

Signé : Général **ROQUES**.

Ancestrami

Campagne 1914 – 1918 - Historique de la 15e Légion de Gendarmerie
CHARLES-LAVAUZELLE et Cie, Éditeurs militaires – Paris - 1922
Source : http://gallica.bnf.fr. - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

Liste des militaires détachés aux armées cités à l'ordre

De l'Armée	Du Corps d'Armée	De la Division	De la Brigade	Du Régiment ou citation correspondante	De la Prévôté	Lettres de félicitations
ADOUE, gendarme. **ASTRUC**, lieut.-colon. **BÉRARD**, chef de brigade de 3e classe. **BONNET**, colonel. **PÉLISSON**, gendarme. **ROUSSILLON**, gend.	**BÉRARD**, chef de brigade de 3e classe. **BIAU**, chef de brigade de 4e classe. **BONNET**, colonel. **CANCEL**, chef d'esc. **CASTINEL**, chef de brigade de 3e classe, adjudant chef adjoint chef au groupe spécial. **DELORME**, chef d'escadron. **JOUBERT**, capitaine. **JOUBERT**, capitaine. **LANCELOT**, capit. **MAGNIER**, chef d'esc. **MARCHESI**, gend. **NAUDINAT**, chef d'escadron. **POGGI**, gendarme.	**AGRAINI**, gendarme. **ASTIER**, gendarme. **AUDIBERT**, gend. **BARRAT**, chef de brigade de 3e classe. **BASTE**, chef de brigade de 4e classe. **BLANC**, chef de brigade de 4e classe. **BORNE**, gendarme. **BREYSSE**, gendarme. **BROC**, gendarme. **CAMPLO**, gendarme. **CARBONNEL**, gend. **CHABANNE**, gend. **CHARLAIX**, gend. **CHAZE**, gendarme. **CONSTANCE**, gend. **COSTE**, gendarme. **GENIN**, gendarme. **GÉRONIMI**, capitaine. **GOUIN**, lieutenant. **GUIGUE**, gendarme. **HAON**, gendarme. **JANIN**, gendarme. **JOFFRE**, chef de brigade de 4e classe. **LABOURET**, capit. **LABOURET**, capit. **LABOURET**, capit. **MATHIEU**, chef de brigade de 3e classe. **MATTÉI**, gendarme. **MOULIÈRE**, gen.	**BEYET**, chef de brigade de 4e classe. **BOUFFIER**, gend. **DANIÉLI**, gendarme. **FOURNIER** (Louis), gendarme. **GIACOBBI**, gendarme. **GUILLOT**, gendarme. **JOURDAN** (Xavier), chef de brigade de 3e classe. **JUMAS**, gendarme. **LALANNE**, gendarme. **MAURIN**, chef de brigade de 2e classe. **PINTENET**, gendarme. **ROQUES**, chef de brigade de 4e classe. **SANGAYRAC**, chef de brigade de 4e classe. **SCIARETTI**, gend.	**AIGUES**, gendarme. **ALAZET**, gendarme. **ALLÈNE**, chef de brigade de 4e classe. **AMARNIER**, gend. **ANDREUCCI**, gend. **AUZIER**, chef de brigade de 4e classe. **BATTAGLINI**, gend. **BENOIT**, gendarme. **BOISSARD**, chef de brigade de 3e classe. **BOUCHER**, gendarme. **BOUCHET**, chef de brigade de 3e classe. **BOUET**, chef de brigade de 4e classe. **BOUIS**, chef de brigade de 4e classe. **BRAU**, gendarme. **BRÉGILLE**, chef de brigade de 3e classe. **BUOT**, gendarme. **CARMINATI**, gend. **CAZEAUX**, gendarme. **CELLIER**, gendarme. **CHALANQUI**, gend. **CHAMONAL**, gend. **CHAPACOU**, gend. **COSTE**, chef de brigade de 4e classe. **DARNAUD**, gendarme. **DELPAS**, chef de brigade de 3e classe.	**BERNAT**, gendarme. CAYLA, chef de brigade de 4e classe. **DUPORT**, lieut. **JOUANET**, gendarme. **LASSERRE**, gend. **LEMATTE**, chef de brigade de 4e classe. **PERRUCHON**, gend.	**AIGUES**, gendarme. **ANDRÉ**, chef de brigade de 4e classe. **AUDIBERT**, gend. **BASTE**, chef de brigade de 4e classe. **BONAVENTURE**, gendarme. **BRUNEL**, gendarme. **BRUNEL**, gendarme. **BRUNEL**, gendarme. **CHALIMAN**, gendarme territorial. **CHARLAIX**, gend. **COSTE**, gendarme. **GENIN**, gendarme. **LASSERRE**, gend. **NOËL**, gendarme. **VASSAS**, gendarme.

Campagne 1914 – 1918 - Historique de la 15e Légion de Gendarmerie
CHARLES-LAVAUZELLE et Cie, Éditeurs militaires – Paris - 1922
Source : http://gallica.bnf.fr. - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

De l'Armée	Du Corps d'Armée	De la Division	De la Brigade	Du Régiment ou citation correspondante	De la Prévôté	Lettres de félicitations
		MOUYSSET, chef de brigade de 3e classe. **PAGÈS**, gendarme. **PAOLINI**, gendarme. **PAYAN**, capitaine. **PERROST**, gendarme. **PICHEGUT**, gendarme. **RIVEL**, capitaine. **ROUMEJON**, gendarme. **SIGAUD**, gendarme. **TERCINET**, capitaine. **VASSAS**, gendarme. **VIGNE**, gendarme.		**DENEUVE**, colonel. **DIDIER**, chef de brigade de 2e classe. **DUMAS**, gendarme. **EUZÉBY**, gendarme. **EVEN**, lieut.-colonel. **FARGIER**, gendarme. **FAURY**, gendarme. **FRANCHI**, gendarme. **GARRELONGUE**, chef de brig. de 3e cl. **GAUTHIER**, s.-lieut. **GÉBELIN**, gendarme. **GILBERT**, capitaine. **GOUIN**, lieutenant. **GRÉGOIRE**, gend. **GUILLEVIC**, lieut. **GUIRAUD**, gendarme. **HEYRAUD**, chef de brigade de 3e classe. **JANSON**, chef de brigade de 4e classe. **JAUBERT**, chef de brigade de 4e classe. **JOUANET**, gendarme. **JOURDAN** (François), chef de brig. de 3e cl. **LARTIGUE**, gend. **LAURENT**, gendarme. **MARTIN** (J.-Bapt.), g. **MÉMAIN**, gendarme. **MONNIER**, chef de brigade de 4e classe. **MORGAN**, gendarme. **PASCAL**, gendarme. **PENET**, chef de brigade de 4e classe.		

Campagne 1914 – 1918 - Historique de la 15e Légion de Gendarmerie
CHARLES-LAVAUZELLE et Cie, Éditeurs militaires – Paris - 1922
Source : http://gallica.bnf.fr. - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

De l'Armée	Du Corps d'Armée	De la Division	De la Brigade	Du Régiment ou citation correspondante	De la Prévôté	Lettres de félicitations
				PIONNEAU, gend. **POMIÈS**, gendarme. **PRÉ**, gendarme. **RAMBUIS**, chef de brigade de 4e classe. **RASCALON**, gend. **REYNAUD**, gendarme. **ROUZIÈS**, chef de brigade de 4e classe. **SABATIER**, chef de brigade de 3e classe. **SADION**, gendarme. **SARGET**, gendarme. **SARRAZIN**, gend. **SERPAGGI**, gendarme. **SOUCHE**, gendarme. **THOMAS**, chef de brigade de 4e classe. **TOURREL**, gendarme. **TREILLE**, lieutenant. **TURIN**, gendarme. **VALETTE**, gendarme. **VASSEUR**, chef de brigade de 4e classe. **VINCENSINI**, gend.		
6	14	46	14	76	7	15

RÉCAPITULATION

Citations à l'ordre de l'armée	6
Citations à l'ordre du corps d'armée	14
Citations à l'ordre de la division	46
Citations à l'ordre de la brigade	14
Citations à l'ordre du régiment (ou citation correspondante)	76
Citation à l'ordre de la prévôté	7
Lettres de félicitations	15
Total général	178

Archives Gendarmerie

Campagne 1914 – 1918 - Historique de la 15e Légion de Gendarmerie

CHARLES-LAVAUZELLE et Cie, Éditeurs militaires – Paris - 1922

Source : http://gallica.bnf.fr. - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

ÉTAT NOMINATIF des militaires de la Légion tués ou morts des suites de blessures ou de maladies aux armées.

Noms et Prénoms	Grades	Formation à laquelle ils appartenaient	Date et circonstances du décès
BOURELLY (Émile-Victor).	Gendarme à pied	Prévôté de la 2e division d'infanterie coloniale.	Décédé **le 2 octobre 1914**, à l'hôpital temporaire de **Clairac** (**Charente-inférieure**) suite de maladie contractée aux armées.
FRAISSE (Paul-Pierre-Jules).	Gendarme à cheval	Prévôté de la 30e division d'infanterie.	Décédé **le 19 janvier 1915**, à l'hôpital de **Roanne**, suite de maladie contractée aux armées.
MATHIEU (Lucien-Marius).	Gendarme à pied	Prévôté du 36e corps d'armée.	Décédé **le 15 février 1915**, à l'hôpital de **Salon**, suite de maladie contractée aux armées.
JOFFRE (Jean-François).	Chef de 4e cl. à pied	Prévôté de la 2e division d'Orient.	Décédé **le 19 juillet 1915**, à l'hôpital de **Nice**, suite de blessures reçues au corps expéditionnaire des **Dardanelles**.
RESSAYRE (Félix).	Chef de 3e cl. à chev.	Prévôté de la 2e division coloniale.	Décédé **le 24 juillet 1915**, à **Berrias** (**Ardèche**), suite de maladie contractée aux armées.
MINOT (Jean-Baptiste).	Gendarme à cheval	Prévôté de la 2e division d'infanterie coloniale.	Décédé **le 1er mars 1916**, à l'hôpital complémentaire du Val-de-Grâce **à Paris**, suite de maladie contractée aux armées.
MARTIN (Joseph-Camille).	Gendarme à pied	Force publique de Salonique.	Décédé **le 4 septembre 1916**, à l'hôpital de **Salonique** (maladie).
BRUN (Jules-Augustin).	Gendarme à cheval	Prévôté de la 2e division d'infanterie coloniale.	Décédé **le 25 septembre 1916**, à l'hôpital temporaire n° 36 **à Beuil-le-Sec** (**Oise**), suite de maladie contractée aux armées.
CABROLIER (Guillaume-Pierre).	Gendarme à pied	Force publique de Salonique.	Décédé **le 22 octobre 1916**, à l'hôpital temporaire n° 1 de **Zeitenlik** (Grèce), (maladie paludisme).
GARREL (Marius-François).	Gendarme à pied	112e régiment d'infanterie.	Tué à l'ennemi **le 29 mars 1917**, étant détaché comme sergent instructeur au 112e régiment d'infanterie.
DOUTRE (Mathieu-Alfred).	Gendarme à cheval	4e section prévôtale de la 2e division.	Décédé **le 7 septembre 1917**, à l'hôpital Exelmans **à Bar-le-Duc**, suite de maladie contractée aux armées.
TIMBAL (François-Antonin).	Gendarme à cheval	Prévôté de la 30e division d'infanterie.	Décédé **le 7 novembre 1917**, à l'hôpital temporaire n° 3 **à Salonique** (maladie paludisme).
MARTIN (Louis-Augustin-Marius).	Gendarme à cheval	Force publique n° 15.	Décédé **le 24 décembre 1917**, à l'hôpital du **Cap d'Ail** (**Alpes-Maritimes**), des suites d'un accident survenu aux armées.
ADOUE (Jean-Étienne-Henri).	Gendarme à cheval	Force publique de Salonique.	Décédé **le 21 janvier 1918**, à l'ambulance 10/10, **à Verria** (**Grèce**), suite d'un coup de feu reçu en service commandé.

Campagne 1914 – 1918 - Historique de la 15e Légion de Gendarmerie

CHARLES-LAVAUZELLE et Cie, Éditeurs militaires – Paris - 1922

Source : http://gallica.bnf.fr. - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

Noms et Prénoms.	Grades	Formation à laquelle ils appartenaient	Date et circonstances du décès
CANONGE (Salomon-Henri).	Gendarme à pied	193e section prévôtale.	Décédé **le 30 août 1918**, **à Thoix (Aube)** 6/103, suite de maladie contractée aux armées.
GRAZIANI (Louis-Pierre-Marius-Antoine).	Gendarme réserviste	96e régiment d'infanterie.	Tué à l'ennemi **le 11 septembre 1918**, étant sergent au 96e régiment d'infanterie où il était passé en vertu de la loi **Mourier**.
SIGAUD (Paul-Félix-Jean).	Gendarme à cheval	Prévôté de la 133e division d'infanterie.	Décédé **le 1er octobre 1918**, **à Bonvillers (Oise)**, suite de maladie contractée aux armées.
PAUTOU (Georges-Jean).	Gendarme à cheval	Prévôté du 1er groupement de divisions (A. O.).	Décédé **le 19 octobre 1918**, à l'hôpital n° 3 **à Salonique**, suite de maladie contractée aux armées.
GASSIER (Joachin-Marius-Émile).	Gendarme à pied	54e section de gendarmerie.	Décédé **le 30 octobre 1918**, à l'ambulance 16/1, suite de maladie contractée aux armées.
DELAIGUE (Joseph).	Gendarme à pied	Force publique de Salonique.	Décédé **le 3 novembre 1918**, à l'hôpital de **Salonique**, suite de maladie contractée aux armées.
VINCENTI (Jean-Marc).	Gendarme à pied	Prévôté de la 76e division d'infanterie (A. O.).	Décédé **le 8 décembre 1918**, à l'hôpital de **Novi-Sad (Hongrie)**, suite de maladie contractée aux armées.
VALETTE (Pierre-César-Régis).	Gendarme à pied	Prévôté de la 30e division d'infanterie (A. O.).	Décédé **le 10 janvier 1919**, à l'hôpital temporaire n° 2, **à Salonique**, suite de maladie contractée aux armées.
PÉLISSON (Louis-Fortuné-François).	Gendarme à pied	Prévôté de l'armée française du Levant.	Tué en service commandé **le 27 août 1919**, **à Zahlé (Liban)**.

Source : http://gallica.bnf.fr. - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

IIIe PARTIE.

Militaires de la Légion passés sur leur demande dans les corps de troupe.

M. **GAUTHIER**, sous-lieutenant du 41e régiment d'infanterie, affecté à la 15e légion, le 3 septembre 1915, reste détaché au 41e régiment d'infanterie.

Cité à l'ordre du régiment, le 25 septembre 1915 :

M. GAUTHIER (Louis-Ferdinand-Émile-Alcide), lieutenant, détaché dans l'infanterie aux armées :

Le 16 juin 1915, a entraîné sa section avec la plus grande vigueur à l'assaut des tranchées allemandes. A été blessé et est revenu au front aussitôt guéri. Venu de la garde républicaine comme volontaire.

M. **GÉRONIMI**, capitaine, passé au 250e régiment d'infanterie, le 16 mars 1915.
Brigadier **TREILLES**, gendarmes **GARREL**, **PASCALON**, **VEYRIER**, **DARNAUD**, détachés dans l'infanterie comme instructeurs, le 10 décembre 1914.
Le gendarme **GARREL**, sergent instructeur au 112e régiment d'infanterie, a été tué à l'ennemi.
Le gendarme **DARNAUD**, sergent instructeur au 7e bataillon de chasseurs, a été grièvement blessé.
Le 16 mai 1917, il a été cité à l'ordre du bataillon :

DARNAUD (Léon-Louis), sergent au 7e bataillon :

Très bon gradé, courageux, énergique, grièvement blessé en entraînant ses chasseurs à l'assaut.

Le maréchal des logis chef **ALESSANDRI** et les maréchaux des logis **PELTIER**, **SÉGUIN**, **DENIS**, **ITARD**, **CASTINEL** et **PERRIN** ont été versés, sur leur demande, dans les groupes spéciaux de l'Afrique du Nord et nommés adjudants-chefs par décision ministérielle du 24 novembre 1914.
L'adjudant-chef **CASTINEL** a été cité, le 13 novembre 1915, à l'ordre du commandement des forces de terre et de mer de l'Afrique du Nord :

CASTINEL, adjudant-chef au 15e groupe spécial :

Belles qualités au feu lui donnant un ascendant moral sur les cadres et sur la troupe.

Source : http://gallica.bnf.fr. - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

IVe PARTIE

Renseignements sur le service de la Légion à l'intérieur.

Au cours de la campagne, la 15e légion, comme toutes les autres légions, voit son personnel diminuer considérablement à l'intérieur par suite de nombreux départs aux armées.
Les services normaux qui incombent à la gendarmerie s'accroissent au contraire, dans des proportions considérables.
Les gendarmes de complément (rappelés) deviennent bientôt insuffisants et il faut faire appel à des gendarmes auxiliaires.
Si ces derniers font tout ce qui est possible pour faciliter le service, il n'en est pas moins vrai qu'ils n'ont pas la compétence suffisante et que toute la responsabilité retombe sur les gendarmes de l'active, la plupart fatigués et ayant droit à la retraite, mais qui n'en continuent pas moins à servir avec la meilleure volonté.
Malgré ces effectifs restreints et composés d'éléments inexpérimentés ou fatigués, la gendarmerie traque sans merci les déserteurs et les insoumis, surveille la circulation, fait respecter les lois et les règlements de plus en plus nombreux par suite de la durée de la guerre, et assure de très nombreux transfèrements de prisonniers. Pour ce dernier service, la gendarmerie des Bouches-du-Rhône effectue, notamment, de nombreuses traversées sur la Corse et l'Afrique du Nord, avec le calme et le sang-froid habituels, malgré les sérieux dangers de torpillage.
57 citations à l'ordre de la 15e région ou de la légion ont été obtenues par les militaires de la légion à l'intérieur, du début des hostilités au 24 octobre 1919.

Ont été cités :

A l'ordre de la légion :

Le 8 septembre 1915 :

MARINI (César), gendarme à cheval aux brigades d'Arles :

Pendant un séjour à Albert de plus de quatre mois, a subi de violents bombardements ; a montré beaucoup de courage, d'activité et de sang-froid en secondant son chef de brigade de jour et de nuit dans les circonstances les plus périlleuses pour assister la population, secourir les blessés et relever les morts.

Le 12 juillet 1916 :

SÉRIS (Arthur-Raymond), gendarme à pied à la brigade de Cuges :

Le 26 juin dernier, sur le champ de foire du Cheylard, où il y avait foule, s'est jeté résolument à la

tête d'une vache furieuse échappée à son conducteur, l'a maîtrisée après avoir été renversé, piétiné et traîné sur un parcours de 60 mètres environ et a ainsi évité de graves accidents qui se seraient inévitablement produits sans sa courageuse intervention.
Le 4 mai dernier, ce gendarme a déjà reçu des félicitations du chef de légion pour avoir également, dans des circonstances difficiles, abattu un chien enragé qui parcourait les rues de la ville du Cheylard.
Le chef de légion félicite de nouveau le gendarme SERIS pour ces deux actes de courage.

Le 4 avril 1917 :

QUINSAT (Émile-Léopold), chef de brigade de 4e classe à pied, commandant la brigade de Sumène :

Le 28 mars 1917, a fait preuve d'intrépidité et de sang-froid dans une lutte qu'il a eu à soutenir avec un déserteur, véritable forcené, d'ailleurs considéré comme fou, armé d'une hache dont il le menaçait, et qui lui a donné un violent coup de pied au bas ventre. Après maints efforts, aidé d'un de ses subordonnés, s'en est rendu maître.

PENNAVAYRE (Germain), gendarme à pied de la brigade de Sumène :

Le 28 mars 1917, a fait preuve d'intrépidité et de sang-froid dans une lutte qu'il eut à soutenir avec un déserteur, véritable forcené, d'ailleurs considéré comme fou, armé d'une hache dont il le menaçait et qui lui a donné un violent coup de poing en pleine visage. Après maints efforts, aidé de son chef de brigade, s'en est rendu maître.

Le 11 juin 1917 :

BORREL (Casimir), chef de brigade de 4e classe à cheval, commandant la brigade de Remoulins :

Pendant la nuit du 20 au 21 mai 1917, aidé par un de ses gendarmes et deux militaires en permission, a réussi à sauver huit personnes dont deux vieillards, surprises par une crue de la rivière le Gardon et dont les habitations étaient cernées par les eaux, après trois voyages en barque, dans l'obscurité complète, avec les plus grandes difficultés et en courant de réels dangers.

LARTIGUE (Jacques-Édouard), gendarme à cheval à la brigade de Remoulins :

Dans la nuit du 20 au 21 mai 1917, avec son brigadier et deux militaires en permission, a réussi à sauver huit personnes dont deux vieillards, surprises par une crue de la rivière le Gardon et dont les habitations étaient cernées par les eaux, après trois voyages en barque dans l'obscurité complète, avec les plus grandes difficultés et en courant de réels dangers.

Le 31 mai 1918 :

WOLF (Louis-Georges), gendarme auxiliaire à la résidence de Marseille :

Source : http://gallica.bnf.fr. - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

De service sur les quais dans la soirée du 22 mai et averti par les appels d'alarme d'une sirène que des incidents graves se produisaient, s'est porté vivement dans la direction de l'appel, a pris immédiatement avec beaucoup de tact, d'intelligence et d'énergie toutes mesures utiles en vue de mettre fin à une rixe grave qui venait d'éclater entre plusieurs individus, a réussi par son intervention à éviter que des événements malheureux s'ensuivent.

Le 8 juin 1918 :

NEL (Mathieu), chef de brigade de 4e classe à pied à la résidence de Marseille :

Dirige une brigade spéciale, d'une activité inlassable, dans la recherche des malfaiteurs et déserteurs ; a fait preuve de courage et de sang-froid en procédant le 23 mai 1918, dans des circonstances difficiles, à Marseille, et au milieu d'une foule hostile, à l'arrestation de deux déserteurs très dangereux.

GHILAIDI (**François**), gendarme à pied à la résidence de Marseille ;
CAZENAVE (**Jean**), gendarme à pied à la résidence de Marseille ;
DUFFOURT (**Étienne-Victorin),** gendarme à pied à la résidence de Marseille ;
JULIEN (**Germain**), gendarme territorial à pied à la résidence de Marseille ;
DELAUZUN (**Marius**), gendarme auxiliaire à pied à la résidence de Marseille.

Ont fait preuve d'initiative, de sang-froid et de courage en procédant, dans des circonstances difficiles et au milieu d'une foule hostile, à l'arrestation de deux déserteurs signalés comme dangereux.

Le 21 juillet 1918 :

MARROC (**Paul-Marius),** gendarme à cheval à la résidence de Marseille ;
BOCHET (**Gabriel-Édouard),** gendarme auxiliaire à la résidence de Marseille :

Pour l'initiative et le zèle dont ils ont fait preuve en procédant, depuis le début de la campagne, à l'arrestation de nombreux déserteurs.

Le 11 janvier 1919 :

DAGAND (**Louis-Jean-Marie),** gendarme à cheval à la brigade de Vernoux ;
BROC (Martial-Louis-Marius), gendarme à pied aux brigades de Marseille ;
GIRAUD (Joseph-Jean-Baptiste-Frédéric-Marie), gendarme à cheval à la brigade de Vaison :

Détachés aux forces supplétives de Marseille et faisant partie d'une brigade spéciale de recherches, ont fait preuve de beaucoup de zèle et d'activité dans la recherche des déserteurs et insoumis et obtenu de très bons résultats.

PASQUET (**Charles**), chef de 4e classe à pied, commandant la brigade de Ledignan ;
CAMPLO (**Étienne-Henri),** gendarme à pied aux brigades de Cavaillon ;
CHAMBON (**Félix-Ferdinand-Siffren),** gendarme à pied aux brigades de Cavaillon :

Source : http://gallica.bnf.fr. - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

En 1918, ont fait preuve de beaucoup de zèle et d'activité dans la recherche des déserteurs et insoumis et procédé à de nombreuses arrestations.

Le 8 avril 1919 :

DELVOLVE (Mathieu), gendarme à pied à la brigade de Saint-Louis-du-Rhône :

Le 4 juillet 1917, procédant à la recherche des déserteurs, n'a pas hésité à fouiller à fond une maison publique où des sujets dangereux étaient signalés et a été tué d'un coup de revolver tiré à bout portant par un déserteur qui s'était réfugié dans une chambre.

SOUCHÉ (Charles-Henri), gendarme à pied à la brigade de Berrias :

Le 12 septembre 1917, procédant à l'expulsion d'un individu dangereux de la mairie de Bannes (Ardèche), a été grièvement blessé par son camarade qui, au cours d'une lutte corps à corps et pour le défendre, a dû faire usage de son revolver ; est décédé deux jours après des suites de sa blessure.

Le 22 juin 1919 :

COLONNA (Jean), gendarme à pied à la brigade d'Endoume :

Tout en assurant le service de la brigade déjà très chargé, a fait preuve, en 1918, de beaucoup de zèle et d'activité dans la recherche des déserteurs et insoumis et a procédé à de nombreuses arrestations.

SUSINI (Don-Thomas), gendarme à pied aux brigades de Marseille :

A fait preuve de beaucoup de zèle, d'activité et d'initiative dans l'exécution de son service spécial sur les quais et a procédé à l'arrestation de nombreux indésirables.

Le 9 juillet 1919 :

SERPAGGI (Charles), gendarme à pied à la brigade de l'Estaque :

Le 23 juin, à l'Estaque, a fait preuve de décision en se mettant résolument à la poursuite d'un individu qui venait de tirer quatre coups de revolver et en procédant à son arrestation.

Le 10 septembre 1919

BOURRAT (Antoine-Martin-Joseph), chef de brigade de 4e classe à pied, commandant la brigade de Saint-Martin-de-Valborgne :

Le 11 mai 1918, se trouvant à bord du Sant-Anna lors de son torpillage en pleine nuit à 90 milles de Bizerte, a fait preuve de courage et de sang-froid en aidant au rétablissement de l'ordre parmi les Annamites et les Kabiles, en faisant respecter les ordres donnés par les officiers du bord et

Source : http://gallica.bnf.fr. - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

contribuant ainsi au sauvetage de bon nombre de passagers.

Le 18 octobre 1919 :

COLLET (César-Marie), gendarme à pied à la brigade du Cheylard :

Procédant à la recherche d'un dangereux malfaiteur et l'ayant découvert alors qu'à la suite de circonstances de route il était séparé de son chef de brigade, n'a pas hésité à l'appréhender et a reçu, au moment où il procédait à son arrestation, un coup de revolver en pleine poitrine. Très grièvement blessé, a néanmoins eu le courage de faire usage de son arme et d'abattre le bandit à ses pieds.

Le 20 mai 1919 :

Cité à l'ordre de la 3e légion :

VIOULÈS (Marie-Paul), gendarme à cheval à la brigade de Beaucaire :

Procédant avec trois de ses camarades, le 13 avril 1919, au Havre, à l'arrestation d'un soldat inculpé d'avoir porté aide et assistance à un militaire arrêté qui cherchait à s'évader, eut à résister aux attaques d'une bande de militaires et de civils qui injuriaient et menaçaient les gendarmes en tentant de leur enlever le prisonnier. Entouré, frappé dans le dos et au visage, jeté à terre, grièvement blessé, dut faire usage de son revolver en légitime défense et, après sommation, conserva son prisonnier.

A l'ordre de la 15e région :

Le 8 janvier 1918 :

GAUTHIER (Louis), chef de brigade de 3e classe, commandant la brigade de Miramas :

Pour l'intelligence et l'énergie avec lesquelles il a réussi à maîtriser, par sa seule autorité, des désordres occasionnés par des travailleurs coloniaux et dont l'issue eût pu être très grave et pour l'activité et le zèle qu'il a déployés depuis son arrivée à la tête de ces brigades, dans le but de réprimer les délits nombreux qui se commettaient sur le territoire de sa circonscription.

Le 28 mai 1918 :

CHAMBOURDON, gendarme auxiliaire aux brigades de Marseille :

De service sur les quais dans la soirée du 23 mai et averti par les appels d'alarme d'une sirène que des incidents graves se produisaient, s'est porté vivement dans la direction de l'appel, a pris immédiatement avec beaucoup de tact, d'intelligence et d'énergie toutes mesures utiles en vue de mettre fin à une rixe grave qui venait d'éclater entre plusieurs individus ; a réussi par son intervention à éviter que des événements malheureux s'ensuivent.

Source : http://gallica.bnf.fr. - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

Le 1er novembre 1918 :

NEL (**Mathieu**), chef de brigade 4e classe à pied aux brigades de Marseille ;
GHILARDI (**François**), gendarme à pied aux brigades de Marseille ;
CAZENAVE (**Jean**), gendarme à pied aux brigades de Marseille ;
DUFFOURT (**Étienne-Victorin),** gendarme à pied aux brigades de Marseille ;
JULIEN (**Germain**), gendarme territorial à pied aux brigades de Marseille ;
DELAUZUN (**Marius**), gendarme auxiliaire à pied aux brigades de Marseille ;
OLIVIER (**Antoine-Joseph),** gendarme à pied aux brigades de Marseille ;
TAMISIER (**Alexandre-Fortuné),** gendarme à pied aux brigades de Marseille.

Se sont particulièrement distingués dans la recherche des déserteurs à Marseille et dans la banlieue ; ont procédé à 678 arrestations depuis le 1er janvier 1918, faisant preuve d'une activité, d'un zèle intelligent et d'une énergie persévérante dignes des plus vifs éloges.

JOURDAN (Joseph-François-Xavier-Gabriel), chef de brigade de 3e classe à cheval à la brigade de Pertuis ;
PÉCHAIRAL (François), gendarme à pied aux brigades d'Avignon :

Ont participé à de nombreuses arrestations de déserteurs au cours desquelles ils ont fait preuve de brillantes qualités d'initiative, d'énergie et d'habileté.

GIRAUD (Julien-Adolphe), chef de brigade de 3e classe à pied, commandant la brigade d'Aubenas :

A été blessé en procédant à l'arrestation d'un militaire en absence illégale, dans des circonstances difficiles.

Le 1er décembre 1918 :

M. GILBERT, (Jules-Marie-Dominique), capitaine commandant la section de Marseille :

A conçu et organisé de nombreuses opérations ayant pour but de débarrasser Marseille et sa banlieue des déserteurs, insoumis et autres indésirables. A dirigé personnellement les plus difficiles et les plus dangereuses, donnant à ses hommes un magnifique exemple de courage, de sang-froid et de décision.

Le 28 décembre 1918 :

M. GUILLEMAUD (Alexandre), lieutenant, commandant la section de Tarascon :

N'a cessé, depuis trois mois, d'apporter à la tête de son détachement le zèle, le dévouement et l'activité les plus inlassables dans la recherche de déserteurs et insoumis, entraînant son personnel, lui donnant un magnifique exemple et dirigeant de sa personne les opérations les plus dangereuses.

Source : http://gallica.bnf.fr. - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

MARTIN (Eugène), chef de brigade de 3e classe à pied, commandant la brigade de Saint-Louis (banlieue de Marseille) ;
ARZALIER (Martin), gendarme à pied à la brigade de Saint-Louis (banlieue de Marseille) :

Tout en assurant le service de la brigade déjà très chargé, ont fait preuve de beaucoup de zèle et de dévouement dans la recherche des déserteurs et insoumis réfugiés dans leur circonscription. Ont obtenu des résultats remarquables.

Le 1er février 1919 :

CAZENAVE (Jean-Baptiste), gendarme à pied aux brigades de Marseille :

Pour avoir, le 1er février 1919 fait preuve d'initiative, de sang-froid et de courage en procédant; dans des circonstances difficiles, à l'arrestation d'un déserteur cinq fois évadé, repris de justice dangereux.

Le 1er avril 1919 :

BAULE (Marius-Joseph), gendarme à pied aux brigades de Marseille :

A fait preuve d'un zèle et d'une activité remarquables dans la recherche des déserteurs et a pris part à 83 arrestations diverses depuis sept mois.

Le 1er mai 1919 :

CANONGE (François-Louis), gendarme à pied à la brigade d'Endoume :
MARROC (Paul-Marius), gendarme à cheval aux brigades de Marseille :

Activité, zèle intelligent et excellents résultats obtenus dans la recherche des déserteurs.

Le 1er août 1919 :

BESSET (Louis-Pierre), gendarme à pied à la brigade de Roquevaire :

A opéré avec la plus grande habileté la recherche de malfaiteurs dangereux signalés sur le territoire de sa brigade, s'est mis à la tête des agents de la sûreté chargés de l'arrestation ; assailli par quatre malfaiteurs armés de revolvers, a fait preuve de courage et du sang-froid le plus absolu.

VINCENT (Charles-Célestin), gendarme à pied à la brigade de Roquevaire :

S'est mis résolument en tête d'agents de la sûreté chargés de procéder à une arrestation dangereuse ; puis, entendant tout à coup de nombreux coups de revolver tirés sur un autre groupe d'agents, s'est porté sans la moindre hésitation au secours de ce groupe.

Ancestrami

Source : http://gallica.bnf.fr. - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

RAYMOND (**Henri**), gendarme à pied à la brigade de La Valentine ;
MARTIN (**Jean-Baptiste Laurent),** gendarme à pied aux brigades de Marseille ;
DAMIANI (**Pascal**), gendarme à pied à la brigade de Roquevaire ;
TADDÉI (**François**), gendarme à pied à la brigade du Cheylard :

Pour les services exceptionnels qu'ils ont rendus à l'ordre public dans des circonstances particulièrement délicates par leur dévouement et leur sang-froid.

A l'ordre général n° 1 du vice-amiral gouverneur de Toulon :

Le 1er août 1919 :

M. GIBERT (Joseph-Marius), **sous-lieutenant, commandant la section d'Aubenas**

Obtient une mention spéciale pour les services exceptionnels qu'il a rendus à l'ordre public dans des circonstances particulièrement délicates par son dévouement et son sang-froid.

Ancestramil

Campagne 1914 – 1918 - Historique de la 15e Légion de Gendarmerie
CHARLES-LAVAUZELLE et Cie, Éditeurs militaires – Paris - 1922
Source : http://gallica.bnf.fr. - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Lettre de félicitations du maréchal **PÉTAIN** 2

Ire PARTIE.

Renseignements généraux sur la Légion.

I. — Composition de la légion au 2 août 1914. 3
II. —Officiers, chefs de brigade et gendarmes affectés à la légion du 2 août 1914 au 24 octobre 1919 3
III. — Tableau des formations prévôtales prévues dès le temps de paix et constituées au début de la mobilisation. 4
IV. — Prévôtés constituées après le 2 août 1914. 5
V. — Effectif total des militaires de la légion détachés dans les formations prévôtales, y compris les relèves. 5
VI. — Liste des chefs de la 15e légion du 2 août 1914 au 24 octobre 1919. . . 6

IIe PARTIE

Historique des faits d'après les renseignements fournis par les prévôtés.

Prévôté du 15e corps d'armée 8
Prévôté de la 30e division d'infanterie. 12
Prévôté de la 75e division de réserve 15
Prévôté de la 2e division d'infanterie coloniale 17
Prévôté du quartier général de la VIe armée (2e groupe) 24
Prévôté des parcs et convois de la IIe armée 27
Prévôté à la disposition de la D. E. S. de la IIe armée, détachement de police mobile. 28
29e section de gendarmerie. 35
Prévôté de la 133e division d'infanterie 36
Mission militaire française près l'armée américaine. 38
Armée d'Orient. 39

Prévôté de la 2e division du corps expéditionnaire d'Orient 39
Force publique de Salonique 43
Prévôté de la base de Corfou 45
Citations obtenues par des militaires appartenant ou ayant appartenu à la 15e légion et qui ne figurent pas dans les renseignements sur les prévôtés 46

Ancestrami

Source : http://gallica.bnf.fr. - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

Liste des militaires détachés aux armées cités à l'ordre. 56

Page

Liste des militaires de la légion tués ou morts des suites de blessures ou de maladies contractées aux armées. 59

IIIe PARTIE.

Militaires de la légion passés sur leur demande dans les corps de troupe 61

IVe PARTIE.

Renseignements sur le service de la légion à l'intérieur 62

Ancestramil